Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

39
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Études

Travaux

Économie

Promotion

Développement

Sensibilisation

395 rue Bercaille - 39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03 84 24 86 96 - E-mail : contact@peche-jura.com
https://www.facebook.com/federation.jura

Guide 2019

GEOPECHE™

Retrouvez la carte interactive du Jura...

Parcours, règlementation, réserves, mise à l'eau...

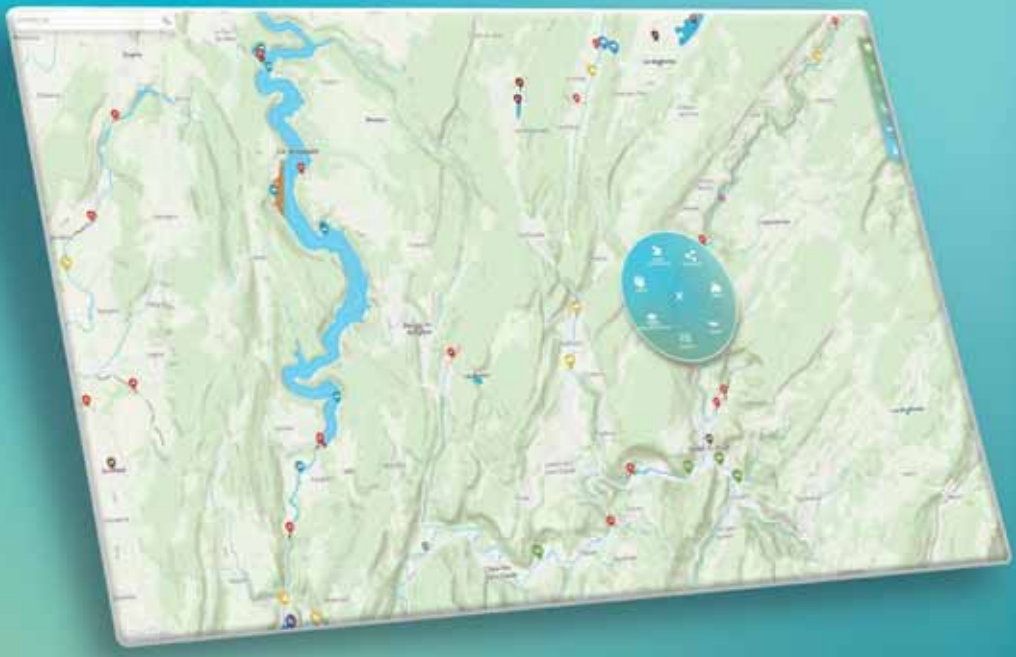

...sur ordinateur, tablette et smartphone

https://map.geopeche.com/39

SOMMAIRE

Sommaire 3

Mot du bureau 4

Réglementation de la pêche 5
- Les différentes cartes de pêches 5
- Les retombées économiques de la pêche . 6 à 10
- Réglementation générale : rappels 11
- En cas de pollution... 11
- Les guides de pêches 12-13
- Fichereiord nung für 2019 14
- 2019 fishing regulation 15
- Horaires de pêche 2019 16

Parcours de pêche gérés par la Fédération 18
- Etang Grand Truge et Grand Bernardier . . . 18
- Lacs de Chalain, d'Ilay et du Val 19

Parcours du bassin de l'Ognon 20
- AAPPMA de Pagney 20
- AAPPMA de Thervay 21

Parcours du bassin du Doubs 22
- AAPPMA de Dole 22
- AAPPMA de Fraisans-Ranchot-Dampierre . . 26
- AAPPMA de Rahon 29

Parcours du bassin de la Loue 30
- AAPPMA de Dole 22
- AAPPMA de Montbarrey 30
- AAPPMA de Port Lesney 31

Parcours des affluents de la Loue . . . 32
- AAPPMA d'Arbois 32
- AAPPMA de Salins-les-Bains 34

Parcours du bassin de la Seille 36
- AAPPMA de Bletterans 36
- AAPPMA de Lons « La Gaule Lédonienne » 41
- AAPPMA de Voiteur 46

Parcours du bassin de la Brenne 48
- AAPPMA de Chaumergy 48
- AAPPMA de Sellières 50

Parcours de la Valouse et du Suran 51
- AAPPMA d'Arinthod 51
- AAPPMA de Cornod 52
- AAPPMA de Thoirette 53
- AAPPMA de Saint-Julien-sur-Suran 55

Parcours du cours moyen de l'Ain . . . 56
- AAPPMA de Lons « La Truite de l'Ain » 56
- AAPPMA de Clairvaux-les-Lacs 59
- AAPPMA de Moirans-en-Montagne 62

Parcours de l'Ain amont 64
- AAPPMA de Crotenay 64
- AAPPMA de Champagnole 65
- AAPPMA de Sirod 69

Parcours des affluents de l'Ain amont 70
- AAPPMA de Nozeroy 70
- AAPPMA des Planches-en-Montagne 71
- AAPPMA de Foncine-le-Haut 72
- AAPPMA de Foncine-le-Bas 73
- AAPPMA de La Chaumusse 74

Parcours du bassin de la Bienne et de l'Orbe 75
- AAPPMA de Bois d'Amont 75
- AAPPMA de Morez 76
- AAPPMA de St Claude 78

ATTENTION !

Les renseignements figurant dans ce dépliant peuvent subir des modifications ou être incomplets. Il appartient à chacun de les vérifier, notamment en se reportant aux textes réglementant la pêche. Ils ne sauraient engager la responsabilité de la Fédération ou des AAPPMA.

Les réserves : celles-ci ne sont pas toujours mentionnées sur les cartes des parcours des associations en raison des contraintes de mise en page. La liste complète des réserves du département est donc reprise au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Conception : Fédération de Pêche du Jura // Crédits photos : R. ANDRE, M. BARUTHIO, G. DELORME, M. EL BETTAH, J-B. FAGOT, S. FORGEOIS, S. REGAD, I. SICARD, G. TREILLE, R. BRUNET, N. GERMAIN , P. BOISSON // Couverture : GFCOM WEB AGENCY & STUDIO GRAPHIQUE // Mise en page et impression : ABM GRAPHIC à Lons-le-Saunier // Reproduction, même partielle, strictement interdite sans l'accord de la Fédération du Jura.

Le mot **du Bureau**

Amis pêcheurs,

J'écris ces lignes au lendemain de l'abrogation des dispositions de limitation des usages de l'eau qui ont perduré pendant de longs mois dans notre département.

L'eau s'est certes remise à couler dans les innombrables cours d'eau asséchés par des mois sans précipitations significatives, mais pour quels résultats ?

L'épisode de sécheresse 2018 a fait payer un lourd tribut au peuplement salmonicole de nos rivières. Nombre de nos cours d'eau se sont retrouvés à sec sur la quasi-totalité de leurs linéaires, sans possibilité de recolonisation pour certains d'entre eux.

Sur les grands cours d'eau, la baisse du niveau d'eau, la durée d'ensoleillement, les températures de l'air couplées à une très faible dilution des rejets en tout genre ont engendré la mortalité d'une grande quantité de poissons.

Cet épisode, qui sera amené à se répéter dans les années à venir, fait suite à 2 années hydrologiquement défavorables qui avaient déjà mis à mal la qualité piscicole de nos rivières.

Il est urgent d'agir.

Agir pour la préservation des zones humides, pour restaurer la fonctionnalité de nos rivières, améliorer la libre circulation des poissons mais également rationnaliser l'usage de l'eau et résorber les trop nombreuses sources de pollution qui impactent durablement nos hydrosystèmes.

Au-delà des poissons et de leur habitat, dont nous sommes les premières sentinelles, c'est de la pérennité de la ressource en eau dont il est question. Et le chantier s'annonce colossal.

Notre Fédération a pris toute la mesure de ces changements.

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), en cours de rédaction, sera la première étape du processus de gestion adaptative que nous engageons.

Nous continuerons d'accompagner différentes collectivités territoriales dans la réalisation de projets de restauration physique (Lac de Bonlieu, Brenne, Leue, …) et d'évaluation de la qualité des écosystèmes aquatiques (réseau de suivi thermique départemental (RSTMAJ), de suivi physico-chimique en temps réel de l'Ain amont, d'expertise de la Bienne, …).

En parallèle, nous œuvrons à faire évoluer notre pratique afin de la rendre plus résiliente aux divers effets du changement climatique. Cela passera par la rédaction de notre Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche par l'intermédiaire de Quentin Ducreux, nouvellement recruté. Ce schéma fait suite à la réalisation en 2018 de l'évaluation de l'apport des pêcheurs à l'économie du Jura, dont vous trouverez la synthèse dans ce guide.

Nous ne restons pas les bras croisés face à l'ampleur de la tâche et comptons sur l'investissement de chacun.

Pour la Fédération du Jura
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique,
M. Claude SCHNEITER

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE 39

Site internet :
http://www.peche-jura.com/

Compte facebook :
https://www.facebook.com/federation.jura

La pêche dans le Jura, c'est...

- Environ 2100 km de rivières classées en 1ère et 2ème catégorie
- 1000 ha de lacs naturels
- Plus de 2100 ha de lacs artificiels sur la rivière d'Ain : 1600 ha du lac de Vouglans, 380 ha du lac de Coiselet et une partie des 260 ha du lac de Bolozon.
- 32 AAPPMA regroupées au sein de la Fédération
- Un peu plus de 12000 pêcheurs
- Un Conseil d'Administration de la Fédération composé de 12 Membres élus par les Sociétés de pêche et leurs délégués
- 4 chargés de développement, 1 responsable du pôle technique, 1 ingénieur hydro-biologiste, 1 responsable administrative et financière et 1 technicien qualifié.

Réglementation de la pêche

Les différentes cartes de pêche

Carte "majeur" (à partir de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Permet de pêcher, à tous modes de pêche autorisés sur les lots de l'AAPPMA qui a délivré la carte, ainsi qu'à 1 ligne sur les cours d'eau et plans d'eau du domaine public national (Cf. verso carte des cours d'eau du Jura).

Carte "mineur" (pour les moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Cette carte, à tarif réduit, permet aux adolescents de pêcher à tous modes de pêche autorisés, y compris au lancer, sur les lots gérés par l'AAPPMA à laquelle ils adhèrent, ainsi qu'à 1 ligne sur tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public national (Cf. verso carte des cours d'eau du Jura).

Réciprocité départementale "adulte" ou "jeune" ou "femme"

Le timbre "réciprocité départementale Jura" permet de pêcher, à tous modes de pêche autorisés, sur l'ensemble des lots mentionnés dans ce guide, gérés par les AAPPMA du Jura. Prix réduit pour les titulaires de la carte "personne mineure" ou carte "femme".

Carte "hebdomadaire"

Cette carte permet de pêcher 7 jours consécutifs sur les lots de l'AAPPMA qui a délivré la carte, en 1ère et en 2ème catégorie, à tous modes de pêche autorisés, ainsi qu'à 1 ligne sur tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public national (Cf. verso carte des cours d'eau du Jura).
Pêche en barque autorisée, à 4 lignes, sur les lacs de Chalain, Ilay et Val, gérés par la Fédération, **avec l'option "Lacs Fédéraux"** prise sur internet www.cartedepeche.fr.

Carte "journalière"

Permet de pêcher une journée, sur les lots de l'AAPPMA qui a délivré la carte, en 1ère et 2ème catégorie, à tous modes de pêche autorisés y compris lancer, ainsi qu'à 1 ligne sur tous les cours d'eau et plans d'eau du domaine public.
Pêche en barque autorisée, à 4 lignes, sur les lacs de Chalain, Ilay et Val, gérés par la Fédération, **avec l'option "Lacs Fédéraux"** prise sur internet www.cartedepeche.fr.

Carte découverte "enfant"

Permet aux enfants de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année en cours, de pêcher, **à 1 ligne en 1ère comme en 2de catégorie**, sur l'ensemble du département, à tous modes de pêche autorisés y compris au lancer (inclus les lacs de Chalain, Ilay et Val, les étangs Grand Truge et Grand Bernardier, gérés par la Fédération (voir p.18 et 19), ainsi qu'à 1 ligne sur les cours d'eau et plans d'eau du domaine public national.

Carte découverte "femme"

Cette carte, à tarif réduit, permet aux femmes de pêcher **à 1 ligne**, à tous modes de pêche autorisés y compris au lancer, sur les lots gérés par l'AAPPMA qui délivre la carte, ainsi que sur le domaine public national (Cf. verso carte des cours d'eau du Jura).

Prix des cartes

Renseignez-vous auprès de la Fédération ou auprès des dépositaires.

Perte ou vol de la carte de pêche

En cas de perte ou de vol, les timbres CPMA devront être de nouveau acquittés, sauf si la carte a été achetée depuis le site www.cartedepeche.fr.

Attention : le pêcheur doit être en possession de sa carte de pêche s'il ne veut pas risquer d'être verbalisé.

QU'APPORTENT LES PÊCHEURS À L'ÉCONOMIE DU JURA ?

+ de 6 MILLIONS d'€

d'apports directs par la pêche de loisir

22

emplois locaux directs

(détaillants de matériel de pêche, prestataires bateau, guides de pêche, pisciculteurs, Fédération)

Hébergement

Plus de **60%**

des pêcheurs en séjour font fonctionner les structures d'hébergement touristiques du département

Dépenses de pêche

A minima, ce sont

1 MILLION d'euros

qui sont dépensés uniquement en « activité pêche » **par les pêcheurs à la journée**

Nb : il s'agit de dépenses à minima, ces dépenses n'incluant pas la carte de pêche, les magazines, les livres, les DVD, le nautisme (achat, entretien, amarrage, mise à l'eau), les frais de séjour et de déplacement, les autres consommations (buvette, souvenirs, produits du terroir, autres activités...)

Restauration

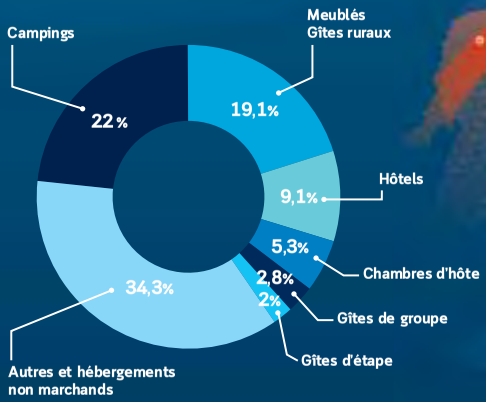

Au total, ce sont plus de

101 000 nuitées

générées par les pêcheurs de séjour

Chaque pêcheur en séjour génère un total de

824 € de dépenses sur le territoire

Plus de 65 % des pêcheurs en séjour font fonctionner le commerce local pour leurs repas.

Par exemple près de 25 % dînent au restaurant et 44 % préparent leur repas dans leur hébergement avec de la nourriture achetée sur place.

Boissons

31 % des pêcheurs en séjour et **20 % des pêcheurs à la journée** prennent souvent voire systématiquement des consommations dans **les bars ou les buvettes** du département lors de leurs séjours

Produits du terroir

60 % des pêcheurs en séjour achètent souvent voire systématiquement des **produits du terroir** lors de leurs séjours

Accompagnants

Près d'un ¼ des pêcheurs de séjour viennent en couple et **77 % des conjoints accompagnants sont non-pêcheurs. Une aubaine pour l'activité touristique et de loisir** !

Enquête réalisée en ligne en janvier et février 2018 sur un panel de 1010 enquêtes dépouillées (601 pêcheurs à la journée et 409 pêcheurs en séjour). Les chiffres de cette étude représentent des minimums. La volonté de la Fédération n'est pas de surévaluer les résultats. Il est fort probable que les retombées réelles soient supérieures.

– LE PÊCHEUR DANS LE JURA : PROFIL TYPE

PÊCHEUR « À LA JOURNÉE »

33 jours de pêche par an dans le département

Plus de **85 %** détiennent une **carte annuelle** (dont 85,5 % avec la réciprocité fédérale)

53 % des pêcheurs **résident dans le département et 24 % en Saône et Loire**

70 % pêchent **du bord**

Attirés par la **proximité géographique**

Même si la **truite** reste le poisson roi, le **brochet**, le **sandre** et le **corégone** sont les autres espèces recherchées par les pêcheurs à la journée

PÊCHEUR « EN SÉJOUR »

18 jours de pêche par an dans le département

Près de **40 %** achètent une **carte temporaire** (journalière ou hebdomadaire)

40 % des pêcheurs habitent dans **les départements limitrophes**

82 % pêchent **du bord**

Motivés par la **proximité géographique, la qualité piscicole et les paysages**

La truite source de motivation principale

DES ZONES IDENTIFIÉES – EN FONCTION DES PROFILS

Les pêcheurs du pays Dolois

- A la journée
- Résidence Jura
- Jeunes et débutants plus nombreux
- Multi-espèces
- Motivation par la proximité géographique
- Dépense moyenne pêche Jura 281 €/an

Les pêcheurs de truite de la vallée de l'Ain

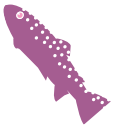

- Des pêches en séjours plus importantes
- Résidence Hors Jura
- Pêcheurs experts nombreux
- Pêche exclusive de la truite
- Pêche à pied ou embarcation
- Attrait pour la qualité piscicole
- Dépense moyenne pêche Jura 260 €/an

Les pêcheurs de lac

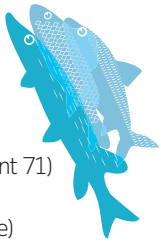

- A la journée
- Résidence Hors Jura (notamment 71)
- Pêche exclusive d'une espèce (corégone ou brochet ou sandre)
- Quasi-exclusivement avec embarcation personnelle
- Attrait pour la qualité piscicole
- Dépense moyenne pêche Jura 269 €/an

Les pêcheurs de truite de la vallée de la Bienne

- A la journée
- Résidence Hors Jura (principalement Ain)
- Pêcheurs confirmés
- Pêche exclusive de la truite
- Peu de jours de pêche par an
- Dépense moyenne pêche Jura 220 €/an

Les pêcheurs de Bresse et du Revermont

- A la journée
- Résidence départements Jura et 71
- Pêchent beaucoup
- Pêcheurs confirmés et débutants
- Multi-espèces
- Motivation par la proximité géographique
- Plus forte dépense moyenne pêche Jura : 363€/an

QUELLE VISION POUR LA PÊCHE DANS LE JURA ?

La Fédération doit jouer un rôle de pivot incontournable pour apporter au département du Jura un élément de performance dans son attractivité au travers du loisir pêche.

Développer une véritable culture « tourisme de pêche » dans le Jura en s'appuyant sur les infrastructures touristiques d'accueil, de services et d'activités et en partenariat avec les AAPPMA, les institutionnels et les professionnels du tourisme.

Adapter les offres pour contribuer au développement de certaines cibles avec des formules tarifaires et des formats de séjours touristiques adaptés.

Enrichir l'observatoire des données sur la pêche dans le Jura par une mesure de l'attractivité du territoire par la pêche, par l'évaluation du poids des différents profil-types de pêcheurs, et par une observation économique spécifique sur la pêche avec embarcation.

Pérériser l'activité pêche dans le département en promouvant notamment notre loisir auprès des plus jeunes.

Afin de proposer une pêche de qualité, il nous faudra collectivement agir pour la préservation de notre environnement en combattant toutes les agressions dont sont victimes les milieux aquatiques. Les pêcheurs – premières sentinelles de nos lacs et rivières – investissent déjà depuis de nombreuses années dans ce domaine.

Pour plus d'informations sur cette étude :

Fédération Départementale de Pêche du Jura
395 Rue en Bercaille
39000 LONS-LE-SAUNIER

Tél. 03 84 24 86 96
Email : contact@peche-jura.com

www.peche-jura.com

www.facebook.com/peche.jura/

www.agence-elixir.com

Réglementation générale : quelques rappels...

Utilisation des oeufs de poissons

Il est interdit d'appâter ou d'amorcer avec des oeufs de poissons, naturels, frais ou de conserve, ou mélangés à une composition d'appâts ou artificiels, dans tous les cours d'eau et plans d'eau. (article R. 436-34 du code de l'environnement).

Écrevisses exotiques

Il est interdit d'utiliser les écrevisses exotiques (écrevisses «américaines» et «Signal») comme appât ou amorce.

Il est également interdit de les transporter vivantes ou de les introduire dans les plans d'eau ou cours d'eau. Il n'existe pas de taille légale de capture pour ces espèces.

Servitude de passage

L'exercice du droit de pêche emporte bénéfice du droit de passage qui doit s'exercer, autant que possible, en suivant la rive du cours d'eau et à moindre dommage. (Art. L. 435-6 du code de l'environnement).

Navigation de nuit

Nous vous rappelons que même si la pratique de la pêche à la ligne est autorisée (hors parcours de pêche de la carpe de nuit) une demi-heure après le coucher du soleil (cf. tableau horaires p16), chaque pêcheur pratiquant depuis une embarcation est tenu de respecter le règlement de navigation en vigueur. Notamment sur la retenue de Vouglans où la navigation de nuit est strictement interdite.

Pêche à la traîne

Toute forme de pêche à la traîne est interdite.

Pêche sur le domaine public

Tout pêcheur ayant acquitté le timbre CPMA (Cotisation Pour les Milieux Aquatiques) et son adhésion à une AAPPMA peut pêcher dans toute la France avec une ligne dans les cours d'eau du domaine public, en 1ère et en 2ème catégories.

Cette ligne peut être équipée de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus, sauf sur le Lac de Vouglans où la ligne peut être équipée de 5 hameçons. Les cours d'eau domaniaux dans le Jura sont indiqués au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Attention : la pêche des écrevisses à l'aide de balances n'est pas considérée comme de la pêche banale qui autorise tout titulaire d'une carte de pêche en France à pêcher à l'aide d'une ligne sur tout le domaine public français.Pour pouvoir pratiquer cette pêche, il vous faut obligatoirement soit adhérer à l'AAPPMA gestionnaire du parcours de pêche, soit être titulaire d'une carte bénéficiant d'une réciprocité (fédérale Jura ou inter-AAPPMA).

En cas de pollution...

Conduite à tenir en cas de pollution ou autre anomalie

Si vous constatez une pollution ou autre anomalie, avisez immédiatement les services compétents, à savoir :

- Le service départemental du Jura de l'**AFB** (M. Durand, Chef du service au 03 84 86 47 59).
- La **brigade de Gendarmerie** la plus proche (n° tél. 17)
- L'**AAPPMA locale**
- Le **chargé de développement du secteur :**
  Bassins de l'Ognon, du Doubs et de la Loue :
  M. Philippe Mougin (06 72 88 44 75)

  Bassins de la Seille, de la Brenne, de la Valouse et du Suran :
  M. Valery Recouvreux (06 72 88 44 76)

  Bassins de l'Ain, de la Bienne et de l'Orbe :
  M. Stéphane Pizzetti (06 72 88 44 74)

Les guides de pêche **diplômés du jura**

Pierre-Emmanuel **Aubry**
Jura Fly Fishing Services
Professionnel
Brevet d'Etat pêche à la mouche
15, rue de Cotebard
39300 Crans
Tél. 06 79 65 63 75
peaubry@hotmail.fr
www.jura-flyfishing.com

Titulaire d'un brevet d'état de pêche à la mouche, Pierre-Emmanuel Aubry enseigne exclusivement cette technique depuis plus de quinze ans, sur les plus belles rivières du Jura, autour de Champagnole.
Grâce à une pédagogie adaptée en fonction des publics, il saura faire découvrir, aux débutants, les subtilités de la pêche à la mouche sèche et aidera les pêcheurs confirmés à se perfectionner dans des techniques plus spécifiques, comme la nymphe à vue.

Florian **CRETIN**
Moniteur
Guide de pêche diplomé d'état « BJ JEPS spécialité pêche de loisirs »
par Jeunesse et Sport.
Tél : 06 74 31 07 20
jurafishing39@gmail.com
www.jura-fishing.com

Jura-Fishing vous propose de venir passer une journée de pêche inoubliable à nos côtés, dans le magnifique cadre naturel qu'offrent les nombreux lacs jurassiens.
Au programme, initiation ou perfectionnement pour tout public sur deux techniques de pêche en particulier :
- la pêche de la carpe en batterie, une technique moderne qui ne cesse de faire des adeptes, avec la possibilité de pêcher de nuit sur un étang privé et sécurisé.
- la pêche des carnassiers aux leurres, principalement du brochet et de la perche, en float-tube ou en bateau sur l'un des lacs du Haut-Jura (Les Rousses, Bonlieu, Illay, Clairvaux, Chalain, Vouglans).

N'attendez plus pour réserver ou offrir une journée de rêve avec nous !

Romain **Delbosc**
Moniteur
Guide de pêche
Diplômé d'état "BP JEPS"
3 chemin des bouleaux
39120 Balaiseaux
Tél. 06 50 29 78 45
Facebook : FishandJura
www.fish-and-jura,com

Le Jura offre un cadre exceptionnel pour s'évader au bord de ses lacs et rivières.
Romain Delbosc vous propose de vous transmettre ses connaissances que ce soit pour des animations grand public, des initiations ou perfectionnement à divers technique de pêche.
Animation pêche ou environnementale, initiation pêche au leurre, coup et silure ou encore découverte et perfectionnement pêche du corégone et Quiver-tip (feeder).
À vous de choisir votre type de séance, puis de venir partager un instant inoubliable au bord de l'eau.

Yves **Faillenet**
Moniteur Guide de pêche
Diplômé d'état "BP JEPS"
Spécialisation
pêche à la mouche
Tél. 06 80 77 95 61
yves.faillenet@wanadoo.fr
www.jurapeche.com

Guide de pêche depuis 1999, je propose des stages et séjours de pêche à la mouche sur des parcours sélectionnés.
Initiation pour apprendre les bases, progresser rapidement et devenir autonome.
Perfectionnement pour améliorer sa technique, correction des défauts, apprentissage nymphe à vue, double traction, etc.
Stages pêche du brochet aux leurres et streamer (mouche), fourniture du matériel.
Stages pêche de la truite au toc et leurres, prêt de matériel complet et accompagnement sur les sites de pêche.
Adultes, jeunes, groupes, formule spécial « bon cadeau » à offrir.

ABM GRAPHIC

Impression Offset et Numérique.
Tous documents administratifs et commerciaux.

Z.I. - 255, rue Victor Puiseux 39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 86 14 14

Lionel **Fumagalli**
Moniteur
Guide de pêche
diplômé d'état jeunesse et sport.
Tel : 06 74 48 16 29
votreguidedepeche.com
info@votreguidedepeche.fr

Désireux de faire de ma passion mon métier, j'ai passé mon BPJEPS "spécialité pêche de loisirs" afin d'acquérir les compétences pédagogiques nécessaires pour vous aider à progresser rapidement et à vous accompagner lors de votre pratique de la pêche en toute confiance et en toute sécurité.

Prestations : Pêche des carnassiers aux leurres en bateau, pêche de la carpe au coup en carpodrome, initiation à la pratique du float-tube, découverte d'une technique etc…Ma région et ses départements limitrophes offrent des terrains de jeux paradisiaques pour pratiquer la pêche sportive. Que vous soyez débutant ou pêcheur régulier ou simplement amoureux de la nature, Je vous emmène sur les meilleurs secteurs en fonction de la saison et de l'humeur des poissons et vous fais vivre les meilleurs moments de pêche possible

---

Jérôme **Garcia**
Moniteur - Guide de pêche
Diplômé d'état "BP JEPS"
Tél. 06 63 05 09 34
jerome.garcia1@laposte.net

Jérôme prend plaisir à partager sa passion en proposant différents types de prestations. De la demi-journée à la semaine, les séjours sont adaptés au niveau et aux attentes des individuels ou des groupes.
Vous pourrez tenter la truite aux leurres, au vairon manié ou aux appâts naturels sur une des rivières sauvages du massif Jurassien (Ain, Bienne, Valouse, Albarine…). Si vous préférez les carnassiers, votre guide vous accompagne, en bateau ou en float-tube, sur les différentes techniques de pêche aux leurres, en spinning ou en casting, sur l'Ain et ses lacs de retenues (Vouglans, Coiselet…).

Fabien **Millet**
Vouglans Pêche Nature
Moniteur Guide de Pêche
Diplômé d'état "BP JEPS"
23, Avenue d'Oyonnax
01100 Bellignat
Tél. 06 21 14 55 42
fabmillet@yahoo.fr
www.vouglanspechenature.fr

Pêche des carnassiers leurres, verticale, casting, pêche de la truite, pêche du silure. Spécialisé sur le lac de Vouglans, de Coiselet et la Rivière d'Ain.
Fabien Millet vous propose des séjours ou des journées pêche en bateau à la recherche des carnassiers. Au programme : pêche du brochet, du sandre et de la perche et pourquoi pas un combat mémorable avec un géant de nos eaux, le silure.
Vouglanspechenature, c'est aussi de nombreux stages et camps pêche pour les ados et la pêche de la truite.

Fischereiordnung für 2019

Mindestgrösse der geangelten Fische

- Regenbogenforelle : 0,25 m
- Bachforelle : 0,30 m (Cuisance umd Ain Fluss 0,25 m auf dem rest des Jura
- Amerikanischen Bachsaibling : 0,25 m
- Felchen : 0,35 m (Chalain, Ilay, Vouglans, Val, Clairvaux, Rousses)
- Felchen : 0,30 m (auf dem rest des Jura)
- Kanadischer Seesaibling : 0,35 m
- Zander (Vouglans) : 0,40 m / 2. Kategorie 0,50 m
- Hecht (Vouglans) : 0,50 m / 2. Kategorie 0,60 m
- Black-Bass (Vouglans) : 0,30 m / 2. Kategorie 0,40 m

Die Fischerei der Äsche ist verboten

Maximale Anzahl der gefangengenommenen Fische

Die zulässige Höchstzahl der gefischten Salmoniden pro Angler und pro Tag beträgt 5 Salmoniden (einschließlich Felchen, 3 Bachforelle maximal). Mit Ausnahme des Sees «Des Rousses» bei dem dei Anzahl auf 4 und 3 für dei Ain-Wasserscheide begrenzt ist und 3 fleischfressende Fische (Zander und Hecht verwechselt 2 Hecht maximal).

Krebse

Das Fischen folgender krebse : Rotfußrebs (Astacus astacus), Weißfußkrebs (Austropotamobius pallipes), Schmalfußkrebs (Astacus leptodactylus) und Wildbachkrebs (Austropotamobius torentium), sowie von Fröschen, außer Wasser - und Grasfrosch, ist verboten.

Angelruten erlaubt

Erste Kategorie

- Wasserläufe allgemein : 1 Angelrute mit höchstens 2 Haken oder 3 künstlichen Fliegen.
- Ain unterhalb der RD 471 in Pont du Navoy : 2 Angelruten mit höchstens 2 Haken oder 3 künstlichen Fliegen.
- Bienne unterhalb der Brücke von Molinges : 2 Angelruten mit höchstens 2 Haken oder 3 künstlichen Fliegen.
- Loue unterhalb der Brücke von Cramans : 2 Angelruten mit höchstens 2 Haken oder 3 künstlichen Fliegen.
- Vouglans - See : 4 Angelruten, davon : nur 1 Angeln, die mit 5 Haken höchtens ausgerüstet werden kann.

Zweite Kategorie

Wasserläufe, Seen und Gewässer : 4 Angelruten. In den Seen von Clairvaux (Großer See), Les Rousses, Chalain, Ilay, Val und Vouglans darf eine der Angeln mit 5 haken oder mehr ausgerüstet sein.

Verbotene Fanggeräte und Fangmethoden

Erste Kategorie

Der Gebrauch von Maden und anderen Zweiflüglerlarven als Köder ist verbotten. Im Vouglans See das Angeln mit Maden ohne Ködern erlaubt ist.

Zweite Kategorie

Während der Hecht Laichzeit ist das Angeln mit lebendem Köder, mit totem oder künstlichen Fisch, mit dem Spinner und sonstigen Künstlichen Köder, mit Streamer, in allen Gewässern der 2. Kategorie verboten.

Schutz der Laichplätze

Um die Laichplätze zu schützen ist das Angeln im Wasser in ersten Kategorie verboten bis zur Äsche Öffnung. Die Laichplätze sind angegeben.

2019 fishing regulation

Minimum catch size

- Brown trout : 0,25 m / 0,30 on Cuisance and Ain River
- Rainbow trout : 0,25 m
- Whitefish : 0,35 m (Chalain, Ilay, Vouglans, Val, Clairvaux, Rousses)
- Whitefish : 0,30 m (On the other port of the Jura Mountain)
- Lake trout : 0,35 m
- Pikeperch (Vouglans) : 0,40 m / 0,50 m Category 2
- Pike (Vouglans) : 0,50 m / 0,60 m Category 2
- Black-bass (Vouglans) : 0,30 m / 0,40 m Category 2

The grayling may not be fished in the department

Maximum number of salmonidae

The maximum number of salmonidae allowed to be caught by an angler per day may not exceed 5 salmonidae (including whitefish, 3 brown trout maximum). Except for the lake "Des Rousses" where the number is limited at 4 and for the Ain river where it's 3 (For pike and pikeperch, the bag limit is 3 fish, the daily limit for pike is 2 fish).

Crayfish

Capture of the Turkish crayfish, noble crayfish, white-clawed crayfish and stream crayfish is forbidden. Capture of the European common and European edible frog is also forbidden.

Number of lines permitted

For members of an «Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique» holding a fishing license or reciprocal fishing rights :

First class

- Water bodies in general : no more than 1 rod whith no more than 2 hooks or 3 artificial flies.
- The Ain, downstream of RD 471 to the Navoy bridge : no more than 2 rods with no more than 2 hooks or 3 artificial flies.
- The Loue downstream of the Cramans bridge : no more than 2 rods with no more than 2 hooks or artificial flies.
- Lake Vouglans : no more than 4 rods, of witch : no more than 1 line with up to 5 hooks.

Second class

- Waterways, lakes and water bodies : no more than 4 rods.
- On Clairvaux (Grand Lac), les Rousses, Chalain, Ilay, Vouglans, Val lakes, one of the lines may have up to 5 hooks.

Prohibited fishing methods

First class

The use of maggots and other dipterous larvae as bait or lures is prohibited, except in the Ain River downstream from the spot called «Saisse Waterfall» (Pont-de-Poitte Commune), where maggots use is allowed without ground baiting.

Second class

During the pike close period, fishing with live bait, dead or artificial fish, spoon, streamer and other lures, is prohibited in all waters classified in the 2nd class.

Temporary reserves

In order to allow reproduction, fishing of any fish is prohibited until the pike opening season :

- In Vouglans : list on watersheed map
- In the Doubs river : list on watersheed map

Protection during the spawning period

To protect fish during the spawning period, fishing by walking in the water is forbidden in 1st class rivers up to the common grayling opening season on the spawning grounds. These sites are indicated by signposting.

Catch quota for Pikeperch and Pike

For pike and pikeperch, the bag limit is 3 fish, the daily limit for pike is 2 fish.

Horaires de pêche 2019

Ce tableau indique l'heure légale (Paris) de début et de fin de pêche en tenant compte de l'application des horaires d'été. Concernant la pêche depuis une embarcation, nous vous rappelons que la navigation de nuit étant interdite dans de nombreux endroits, l'horaire de fin de pêche ne doit pas être prise en compte sous peine d'effraction au titre de la police de la navigation.

Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin			
Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher
1	M	8:14	17:34	1	V	7:51	18:17	1	V	7:03	19:03	1	L	6:59	20:50	1	M	6:00	21:35	1	S	5:22	22:15
2	M	8:14	17:35	2	S	7:49	18:19	2	S	7:01	19:05	2	M	6:57	20:52	2	J	5:59	21:37	2	D	5:21	22:16
3	J	8:13	17:36	3	D	7:48	18:20	3	D	6:59	19:06	3	M	6:55	20:53	3	V	5:57	21:38	3	L	5:20	22:17
4	V	8:13	17:37	4	L	7:47	18:22	4	L	6:57	19:08	4	J	6:52	20:55	4	S	5:55	21:39	4	M	5:20	22:18
5	S	8:13	17:38	5	M	7:45	18:24	5	M	6:55	19:09	5	V	6:50	20:56	5	D	5:54	21:41	5	M	5:19	22:19
6	D	8:13	17:39	6	M	7:44	18:25	6	M	6:53	19:11	6	S	6:48	20:58	6	L	5:52	21:42	6	J	5:19	22:19
7	L	8:13	17:40	7	J	7:42	18:27	7	J	6:51	19:12	7	D	6:46	20:59	7	M	5:51	21:44	7	V	5:18	22:20
8	M	8:12	17:42	8	V	7:41	18:29	8	V	6:49	19:14	8	L	6:44	21:01	8	M	5:49	21:45	8	S	5:18	22:21
9	M	8:12	17:43	9	S	7:39	18:30	9	S	6:47	19:16	9	M	6:42	21:02	9	J	5:48	21:47	9	D	5:17	22:22
10	J	8:11	17:44	10	D	7:37	18:32	10	D	6:45	19:17	10	M	6:40	21:04	10	V	5:46	21:48	10	L	5:17	22:22
11	V	8:11	17:45	11	L	7:36	18:34	11	L	6:43	19:19	11	J	6:38	21:05	11	S	5:45	21:49	11	M	5:17	22:23
12	S	8:10	17:47	12	M	7:34	18:35	12	M	6:41	19:20	12	V	6:36	21:07	12	D	5:43	21:51	12	M	5:17	22:24
13	D	8:10	17:48	13	M	7:32	18:37	13	M	6:39	19:22	13	S	6:34	21:08	13	L	5:42	21:52	13	J	5:16	22:24
14	L	8:09	17:49	14	J	7:31	18:39	14	J	6:36	19:23	14	D	6:32	21:10	14	M	5:40	21:53	14	V	5:16	22:25
15	M	8:09	17:51	15	V	7:29	18:40	15	V	6:34	19:25	15	L	6:30	21:11	15	M	5:39	21:55	15	S	5:16	22:25
16	M	8:08	17:52	16	S	7:27	18:42	16	S	6:32	19:26	16	M	6:28	21:13	16	J	5:38	21:56	16	D	5:16	22:26
17	J	8:07	17:54	17	D	7:25	18:44	17	D	6:30	19:28	17	M	6:26	21:14	17	V	5:36	21:57	17	L	5:16	22:26
18	V	8:06	17:55	18	L	7:24	18:45	18	L	6:28	19:29	18	J	6:24	21:16	18	S	5:35	21:59	18	M	5:16	22:26
19	S	8:05	17:57	19	M	7:22	18:47	19	M	6:26	19:31	19	V	6:22	21:17	19	D	5:34	22:00	19	M	5:16	22:27
20	D	8:04	17:58	20	M	7:20	18:48	20	M	6:24	19:32	20	S	6:20	21:19	20	L	5:33	22:01	20	J	5:16	22:27
21	L	8:04	18:00	21	J	7:18	18:50	21	J	6:22	19:34	21	D	6:19	21:20	21	M	5:32	22:03	21	V	5:16	22:27
22	M	8:03	18:01	22	V	7:16	18:52	22	V	6:20	19:35	22	L	6:17	21:22	22	M	5:31	22:04	22	S	5:17	22:28
23	M	8:02	18:03	23	S	7:14	18:53	23	S	6:18	19:37	23	M	6:15	21:23	23	J	5:29	22:05	23	D	5:17	22:28
24	J	8:01	18:04	24	D	7:13	18:55	24	D	6:16	19:38	24	M	6:13	21:25	24	V	5:28	22:06	24	L	5:17	22:28
25	V	7:59	18:06	25	L	7:11	18:57	25	L	6:13	19:40	25	J	6:11	21:26	25	S	5:27	22:07	25	M	5:18	22:28
26	S	7:58	18:07	26	M	7:09	18:58	26	M	6:11	19:41	26	V	6:09	21:28	26	D	5:26	22:09	26	M	5:18	22:28
27	D	7:57	18:09	27	M	7:07	19:00	27	M	6:09	19:43	27	S	6:07	21:29	27	L	5:26	22:10	27	J	5:18	22:28
28	L	7:56	18:11	28	J	7:05	19:01	28	J	6:07	19:44	28	D	6:06	21:31	28	M	5:25	22:11	28	V	5:19	22:28
29	M	7:55	18:12					29	V	6:05	19:46	29	L	6:04	21:32	29	M	5:24	22:12	29	S	5:19	22:28
30	M	7:53	18:14					30	S	6:03	19:47	30	M	6:02	21:34	30	J	5:23	22:13	30	D	5:20	22:27
31	J	7:52	18:16					31	D	7:01	20:49					31	V	5:22	22:14				

Juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre			
Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher	Date		Lever	Coucher
1	L	5:21	22:27	1	J	5:53	21:59	1	D	6:36	21:03	1	M	7:19	20:00	1	V	7:06	18:00	1	D	7:52	17:26
2	M	5:21	22:27	2	V	5:54	21:58	2	L	6:38	21:01	2	M	7:20	19:58	2	S	7:08	17:59	2	L	7:53	17:26
3	M	5:22	22:27	3	S	5:56	21:56	3	M	6:39	20:59	3	J	7:22	19:56	3	D	7:10	17:57	3	M	7:54	17:25
4	J	5:23	22:26	4	D	5:57	21:55	4	M	6:41	20:57	4	V	7:23	19:54	4	L	7:11	17:56	4	M	7:55	17:25
5	V	5:23	22:26	5	L	5:58	21:53	5	J	6:42	20:55	5	S	7:25	19:52	5	M	7:13	17:54	5	J	7:57	17:24
6	S	5:24	22:25	6	M	6:00	21:52	6	V	6:43	20:53	6	D	7:26	19:49	6	M	7:14	17:53	6	V	7:58	17:24
7	D	5:25	22:25	7	M	6:01	21:50	7	S	6:45	20:51	7	L	7:28	19:47	7	J	7:16	17:51	7	S	7:59	17:24
8	L	5:26	22:24	8	J	6:02	21:48	8	D	6:46	20:49	8	M	7:29	19:45	8	V	7:17	17:50	8	D	8:00	17:24
9	M	5:27	22:24	9	V	6:04	21:47	9	L	6:48	20:47	9	M	7:31	19:43	9	S	7:19	17:48	9	L	8:01	17:23
10	M	5:27	22:23	10	S	6:05	21:45	10	M	6:49	20:44	10	J	7:32	19:41	10	D	7:21	17:47	10	M	8:02	17:23
11	J	5:28	22:22	11	D	6:07	21:43	11	M	6:50	20:42	11	V	7:34	19:39	11	L	7:22	17:45	11	M	8:03	17:23
12	V	5:29	22:22	12	L	6:08	21:42	12	J	6:52	20:40	12	S	7:35	19:37	12	M	7:24	17:44	12	J	8:04	17:23
13	S	5:30	22:21	13	M	6:09	21:40	13	V	6:53	20:38	13	D	7:37	19:35	13	M	7:25	17:43	13	V	8:05	17:23
14	D	5:31	22:20	14	M	6:11	21:38	14	S	6:55	20:36	14	L	7:38	19:33	14	J	7:27	17:42	14	S	8:06	17:23
15	L	5:32	22:19	15	J	6:12	21:36	15	D	6:56	20:34	15	M	7:40	19:31	15	V	7:28	17:40	15	D	8:07	17:24
16	M	5:33	22:18	16	V	6:14	21:34	16	L	6:57	20:32	16	M	7:41	19:29	16	S	7:30	17:39	16	L	8:07	17:24
17	M	5:34	22:17	17	S	6:15	21:33	17	M	6:59	20:30	17	J	7:43	19:27	17	D	7:32	17:38	17	M	8:08	17:24
18	J	5:36	22:16	18	D	6:16	21:31	18	M	7:00	20:27	18	V	7:44	19:25	18	L	7:33	17:37	18	M	8:09	17:24
19	V	5:37	22:15	19	L	6:18	21:29	19	J	7:02	20:25	19	S	7:46	19:24	19	M	7:35	17:36	19	J	8:09	17:25
20	S	5:38	22:14	20	M	6:19	21:27	20	V	7:03	20:23	20	D	7:47	19:22	20	M	7:36	17:35	20	V	8:10	17:25
21	D	5:39	22:13	21	M	6:21	21:25	21	S	7:05	20:21	21	L	7:49	19:20	21	J	7:38	17:34	21	S	8:11	17:25
22	L	5:40	22:12	22	J	6:22	21:23	22	D	7:06	20:19	22	M	7:51	19:18	22	V	7:39	17:33	22	D	8:11	17:26
23	M	5:41	22:11	23	V	6:24	21:21	23	L	7:07	20:17	23	M	7:52	19:16	23	S	7:41	17:32	23	L	8:12	17:27
24	M	5:43	22:10	24	S	6:25	21:19	24	M	7:09	20:15	24	J	7:54	19:14	24	D	7:42	17:31	24	M	8:12	17:27
25	J	5:44	22:09	25	D	6:26	21:17	25	M	7:10	20:13	25	V	7:55	19:12	25	L	7:43	17:30	25	M	8:12	17:28
26	V	5:45	22:07	26	L	6:28	21:15	26	J	7:12	20:10	26	S	7:57	19:11	26	M	7:45	17:29	26	J	8:13	17:28
27	S	5:46	22:06	27	M	6:29	21:13	27	V	7:13	20:08	27	D	6:58	18:09	27	M	7:46	17:29	27	V	8:13	17:29
28	D	5:48	22:05	28	M	6:31	21:11	28	S	7:15	20:06	28	L	7:00	18:07	28	J	7:48	17:28	28	S	8:13	17:30
29	L	5:49	22:03	29	J	6:32	21:09	29	D	7:16	20:04	29	M	7:02	18:05	29	V	7:49	17:27	29	D	8:13	17:31
30	M	5:50	22:02	30	V	6:33	21:07	30	L	7:18	20:02	30	M	7:03	18:04	30	S	7:50	17:27	30	L	8:13	17:32
31	M	5:52	22:01	31	S	6:35	21:05					31	J	7:05	18:02					31	M	8:14	17:33

Etangs Grand Truge et Grand Bernardier gérés par la Fédération de Pêche

Accessible gratuitement à tout détenteur de la carte fédérale du Jura ou avec une carte journalière d'une AAPPMA du Jura + l'option « étang Grand Bernardier »

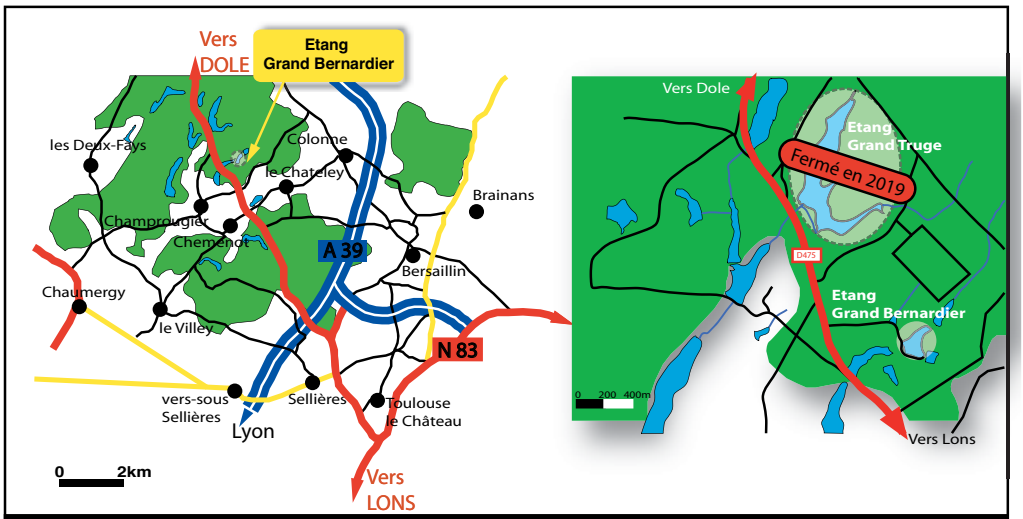

Tarifs journaliers Grand Bernardier
Accessible gratuitement à tout détenteur de la carte fédérale du Jura
ou avec une carte jounalière d'une AAPPMA du Jura + option «étang Grand Bernardier»

Parcours de pêche
gérés par la Fédération

Etangs Grand Truge et Grand Bernardier

L'étang du Grand Truge

Pour pêcher cet étang, il est obligatoire de posséder une carte journalière « Etangs ». Les enfants de moins de 12 ans peuvent y accéder gratuitement au moyen de leur carte découverte.

La pêche sera ouverte du 1er samedi de mai au 1er dimanche de novembre inclus.

Elle se pratiquera du bord uniquement (pêche en barque et autre embarcation - y compris float-tube - interdite) à l'aide de 2 lignes au maximum sans ardillon.
Tous les modes de pêche sont autorisés.
Cet étang n'est pas destiné uniquement à la pêche en No-Kill (prendre et relâcher), il est cependant demandé à chaque pêcheur de ne conserver que le poisson qu'il désire dans la limite du quota de captures journalier qui est de 1 brochet de plus de 60 cm, de 1 sandre de plus de 50 cm, de 2 carpes (remise à l'eau obligatoire de toute carpe supérieure à 50 cm) et de 2 kg de friture (y compris perches). En dehors de ce quota, tous les individus de toutes espèces devront être remis à l'eau immédiatement.

Fermé en 2019

L'étang du Grand Bernardier

Pour pêcher cet étang, il est obligatoire de posséder une carte journalière « Etangs » ou être titulaire d'une carte fédérale du Jura.
Les enfants de moins de 12 ans peuvent y accéder gratuitement au moyen de leur carte découverte.
Ouverture de la pêche toute l'année, **sauf du 1er lundi de mai au 2ème vendredi de juin inclus** (pour mémoire, il est interdit de casser la glace pour pêcher).
Cet étang est dédié à la pratique de la pêche du black-bass en No-Kill. Néanmoins, la pêche du poisson blanc est autorisée.
Modes de pêche :
Pêche uniquement du bord à l'aide d'une seule ligne équipée de 2 hameçons au maximum, sans ardillons.
Pour la pêche du black-bass, pêche aux leurres artificiels (lancer & mouche uniquement).
Pour la pêche des poissons blancs, pêche uniquement à l'aide d'une canne au coup sans moulinet (pêcher au feeder, à l'anglaise interdite)
Nombre de captures autorisées :
Remise à l'eau obligatoire du black-bass
Poissons blancs : 2kg / jour / pêcheur.

Tarifs journaliers Grand Bernardier

Accessible gratuitement à tout détenteur de la carte fédérale du Jura ou avec une carte journalière d'une AAPPMA du Jura + l'option « étang Grand Bernardier »

Dépositaires

L'option « étang Grand Bernardier » est délivrée sur le site **www.cartedepeche.fr** ainsi qu'auprès de tous les dépositaires du Jura, notamment :

Tabac Journaux Poly
Cartes vendues dès le 1er janvier
33 rue Deux Ponts - 39230 SELLIERES
Tél. 03 84 85 54 37

"Avenir Pêche"
Zone Commerciale - 39100 CHOISEY
Tél. 03 84 72 76 67

"Europêche Dole"
Zac des Epenottes - 39100 DOLE
Tél. 03 84 69 07 25

"Europêche Chantrans"
ld en Chantrans - 39570 MONTMOROT
Tél. 03 84 43 41 27

Tabac « La Havane »
3 rue de Courcelles – 39600 ARBOIS
Tél. 03 84 66 03 68

Parcours de pêche
gérés par la Fédération

Lacs de Chalain, d'Ilay et du Val

Droit de pêche

Avec une carte annuelle d'une AAPPMA du Jura, vous pouvez pêcher uniquement du bord. Pour pouvoir pêcher en barque sur ces trois lacs, il est nécessaire de détenir, soit la réciprocité départementale du Jura, soit l'option hebdomadaire "Lacs Fédéraux", soit l'option journalière "Lacs Fédéraux".

Amarrage de barque

Si vous souhaitez renouveler votre numéro d'amarrage, ou si vous désirez amarrer votre barque et que vous n'avez pas de numéro, veuillez contacter la Fédération au 03 84 24 86 96. La Régie de Chalain n'autorise pas l'amarrage au Domaine.

Réglementation

- **Classement :** 2ème catégorie.
- **Nombre maximum de lignes :** 4 lignes dont 1 ligne seulement pouvant être équipée de 5 hameçons au plus.
- **Utilisation de moteurs sur les embarquations :** au lac du Val, les moteurs sont interdits par Arrêté Municipal. Au lac de Chalain et d'Ilay, seuls les moteurs électriques sont autorisés par Arrêté Municipal.

Dépositaires

Les options sont délivrées uniquement depuis le site www.cartedepeche.fr

Stationnement

Afin de maintenir une bonne entente entre les différents usagers du lac, **respectez strictement les emplacements pour le stationnement des véhicules**. Sur le lac de Chalain, il est notamment interdit de stationner à proximité de la mise à l'eau et aux abords du rond point de la Pergola.

Attention

Pendant la période estivale, du 1er mai au 31 août inclus, l'accès au domaine de Chalain est gratuit à toutes les catégories de pêcheurs, avant les horaires payants. Au-delà, l'accès est payant sauf pour les détenteurs de la réciprocité départementale du Jura pour l'année en cours inscrits auprès de la Fédération et les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche du Jura tractant une embarcation.

Parcours du bassin de l'Ognon

AAPPMA de Pagney "La Brême de l'Ognon"

Président : Nicolas GOMOT - 03 84 31 50 06 / Trésorière : Catherine SANCEY - 03 84 81 05 88

Dépositaires

À Vitreux :

- Mme Sancey Catherine
  2 ch. du Grand Quartier - 39350
  Tél. 03 84 81 05 88

Lieux de pêche

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé :

- **L'Ognon**, du **ruisseau des Anotes**, route de Banne, au Pont de Brésilley sur une seule rive.
- **Le Ruisseau de Vèze**, de la commune d'Ougney jusqu'à la confluence avec l'Ognon.

Conduite : *Respectez les riverains et l'environnement. Les jets de papiers gras, bouteilles, nylons et emballages de pêche, paquets de cigarettes et autres sont prohibés. Refermez les entrées des parcs après passage. MERCI.*

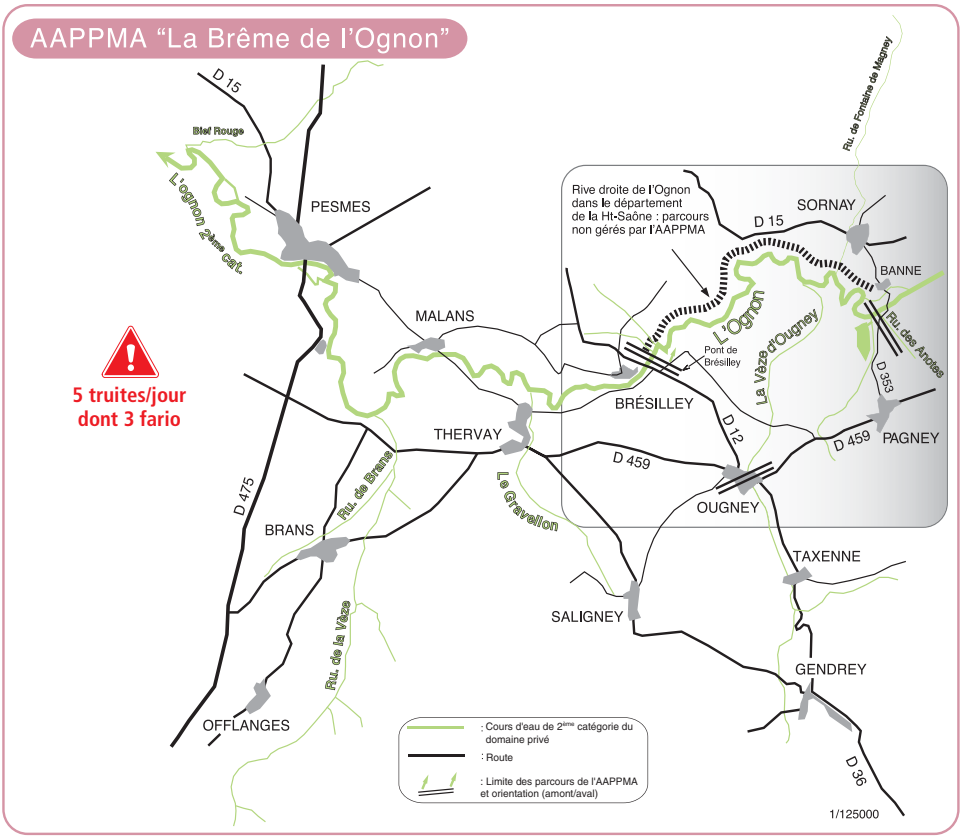

Parcours du bassin de l'Ognon

AAPPMA de Thervay "Le Brochet de l'Ognon"

Président : Bernard GELEY - 03 84 70 23 66 - 06 73 27 75 24 - liliber.geley@gmail.com
/ Trésorier : Didier JACQUOT - 06 81 75 86 30 appma.brochet.ognon@gmail.com

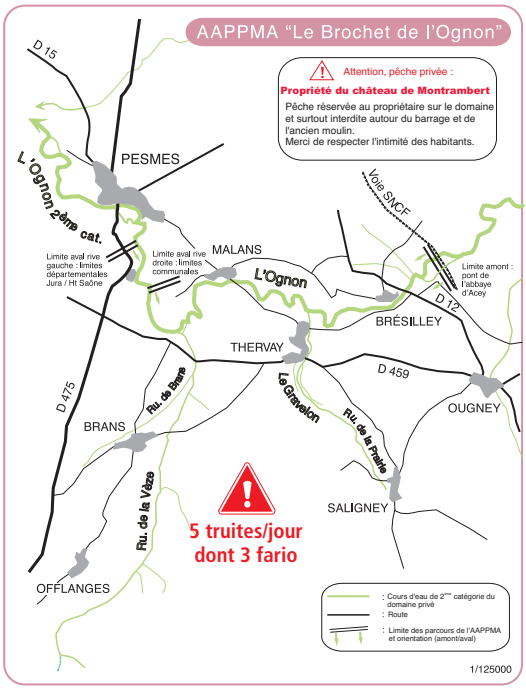

Cartes de pêche délivrées sur le site : www.cartedepeche.fr

Peuplement

Poissons carnassiers (brochet, sandre, perche) et cyprinidés (gardon, ablette, carpe, brème, tanche...).

Lieux de pêche

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **L'Ognon** en rive droite : du pont de l'Abbaye d'Acey à la limite Malans / Pesmes.
- **L'Ognon** en rive gauche (Jura) : du pont de l'Abbaye d'Acey à la limite Jura / Haute-Saône après Marpain (signalé par pancartes).

Parcours du bassin du Doubs

AAPPMA de Dole "La Gaule du Bas-Jura"

Président : André GRAPPE - 06 89 73 84 43 - gaulebasjura@nordnet.fr
Site Internet : www.pechebasjura.fr
Trésorier : Alain POUPENEZ - 06 98 13 96 06
L'AAPPMA gère également des parcours sur la Loue et la Cuisance

Dépositaires

À Chaussin
- Maison de la Presse
  3 rue de l'Hôtel de Ville - 39120

ÀChoisey
- Multi Pêche - Zone commerciale - 39100
  Tél. 03 84 72 76 67

À Dole
- Décathlon
  Zone Commerciale des Epenottes - 39100
  Tél. 03 84 69 45 90
- SNC Panoma
  13 avenue Eisenhower - 39100
  Tél. 03 84 72 18 86
- Zooboutic/Europêche
  Zone Commerciale "Les Epenottes" - 39100
  Tél. 03 84 69 07 25

À Vaudrey
- Moulin du Val d'Amour
  5 rue du Moulin - 39380
  Tél. 03 84 81 50 33

À Montbarrey (cartes internet uniquement d'avril à septembre)
- Camping les 3 ours
  28 rue du Pont - 39380 - Tél. 03 84 81 50 45

À Orchamps
- Au Plaisir Gourmand
  2 rue de la République - 39700
  Tél. 03 84 81 22 16

À Parcey (cartes internet uniquement d'avril à septembre)
- Camping des bords de la Loue
  Rue du Camping - 39100
  Tél. 03 84 71 03 82

À Bans
- Martin Armes SAS
  Zone Commerciale Espace Grevy
  9 Allée des Peupliers - 39380
  Tél. 03 84 82 51 28

Peuplement piscicole

En 1ère catégorie : **truite, ombre, poisson blanc, brochet, silure**.

En 2ème catégorie : **brochet, sandre, truite, ombre, carpe, perche, silure, poisson blanc, tanche, anguille, etc., soit 37 espèces recensées**.

Réciprocités

Réciprocité avec l'AAPPMA **d'Arc-et- Senans** sur la Loue.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Cuisance**, du barrage de Rosière (Vaudrey) jusqu'au confluent avec la Loue.
- **Le Canal du Moulin à Nevy** sur 3,4 km (sauf réserve de 150 m aux abords du moulin)

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine public

- **La Loue, lots n° 1 à 4**, du pont de Craman au barrage d'Ounans.
- **La Loue, lots n° 6 à 11**, du pont de Montbarrey à la confluence avec le Doubs.

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **La Morte des Canons à Dole**

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine public

- **Le canal du Rhône au Rhin** de l'écluse 62 jusqu'à la limite de la Côte d'Or et du Jura.
- **Le Doubs** 50 m en aval du Moulin des Malades jusqu'à la limite des départements de Saône et Loire et du Jura, y compris les anciens lits du Doubs de Petit-Noir à l'intérieur des digues.

Atelier Pêche Nature (École de pêche)

- Pour les jeunes, âgés de 9 à 13 ans.
  12 places par session.
  1ère session : du 8 au 11 juillet 2019,
  2ème session : du 22 au 25 juillet 2019,
  Responsable : Jean-Michel ARNOLD
  22, rue du Doubs - 39500 Tavaux
  Tél. 06 72 28 33 80.

Promotion pêche de loisir

- Les moniteurs de notre école de pêche sont présents du printemps au 31 juillet pour des initiations à la pêche de loisir auprès des élèves de classes de CM1 et CM2 ainsi qu'auprès des centres de loisir qui en font la demande.

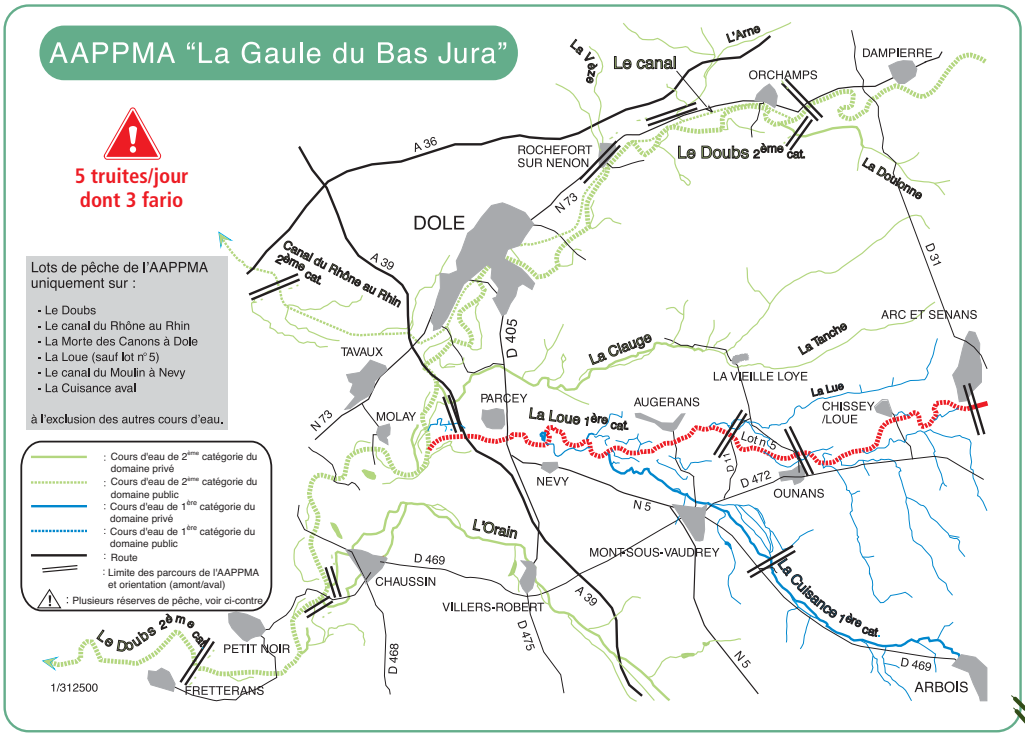

Réserves temporaires ou permanentes

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Rappel : la pêche est interdite 50 m en aval et 50 m en amont des écluses du canal du Rhône au Rhin (cf. arrêté préfectoral n° 2016-368)

Renseignements divers

Cartes journalières du 1er janvier au 31 décembre.
Cartes vacances du 1er janvier au 24 décembre.
Réserves temporaires du 1er janvier au 30 mai inclus.
Pêche à la bouée interdite sur le Doubs.
Il existe des campings à Dole, Orchamps, Rochefort, Parcey, Montbarrey, Ounans et Petit Noir.

Parcours de pêche de la carpe de nuit sur le Doubs navigable

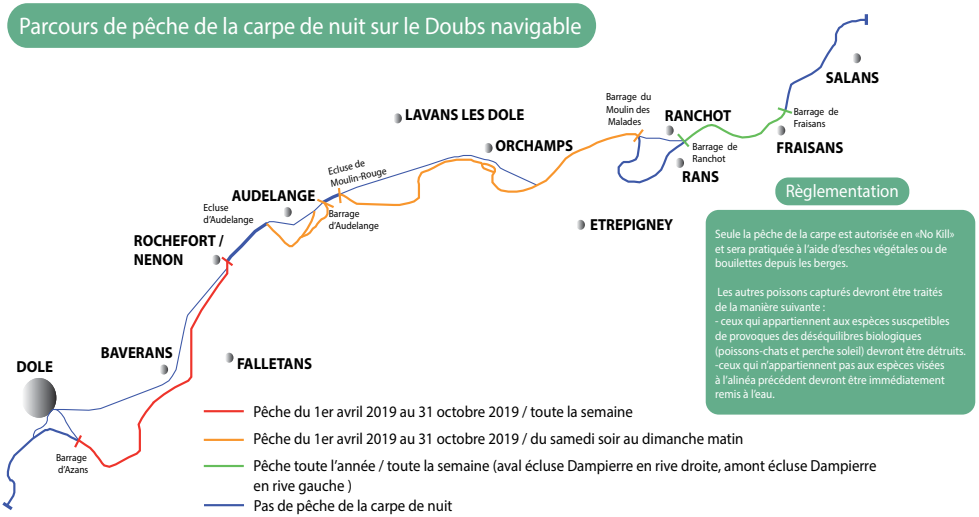

Règlementation

Seule la pêche de la carpe est autorisée en «No Kill» et sera pratiquée à l'aide d'esches végétales ou de bouillettes depuis les berges.

Les autres poissons capturés devront être traités de la manière suivante :
- ceux qui appartiennent aux espèces suscpetibles de provoques des déséquilibres biologiques (poissons-chats et perche soleil) devront être détruits.
-ceux qui n'appartiennent pas aux espèces visées à l'alinéa précédent devront être immédiatement remis à l'eau.

Réserve Naturelle de l'Ile du Girard

Pêche interdite à l'intérieur de la réserve

Cours d'eau de 2ème catégorie

Limite Réserve Naturelle

Pêche uniquement du bord
Accès aux gravières interdit

Pêche uniquement du bord toute l'année dans le respect des périodes d'ouverture

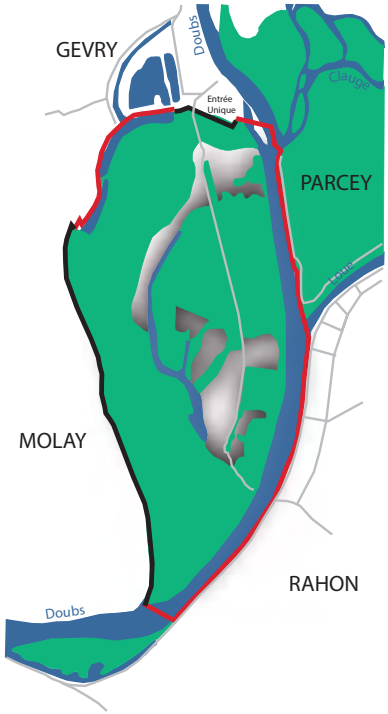

Pensez à ramener vos déchets

Parcours du bassin du Doubs

AAPPMA de Fraisans-Ranchot-Dampierre "F.R.D."

Président : Laurent GUYON - 06 88 21 26 36 - laurent.guyon@gmail.com
Trésorier : Alain CHAILLET - 06 36 67 85 84

Dépositaires

À Saint-Vit

- Chasse-Pêche 25 - 13 rue Robert Schuman 25410 - Tél. 03 81 88 03 31

Lieux de pêche

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine public

Le Doubs, du barrage «Moulin des Malades» au barrage de St-Vit.

Peuplement piscicole

Essentiellement **brochet, sandre, carpe, perche** et **poissons blancs**.

Réserves

- **Le Doubs** : (voir verso carte des cours d'eau du Jura).

Réciprocités

Avec l'AAPPMA de **Montbarrey** "la Gaule du Val d'Amour".

Rappel : en dehors de ces réciprocités, le pêche sur l'ensemble du domaine public fluvial est possible à 1 ligne (Voir carte des cours d'eau du Jura).

Pêche de la carpe la nuit en NO-KILL

(voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Parcours NO-KILL carnassiers

- **Le Doubs** : (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

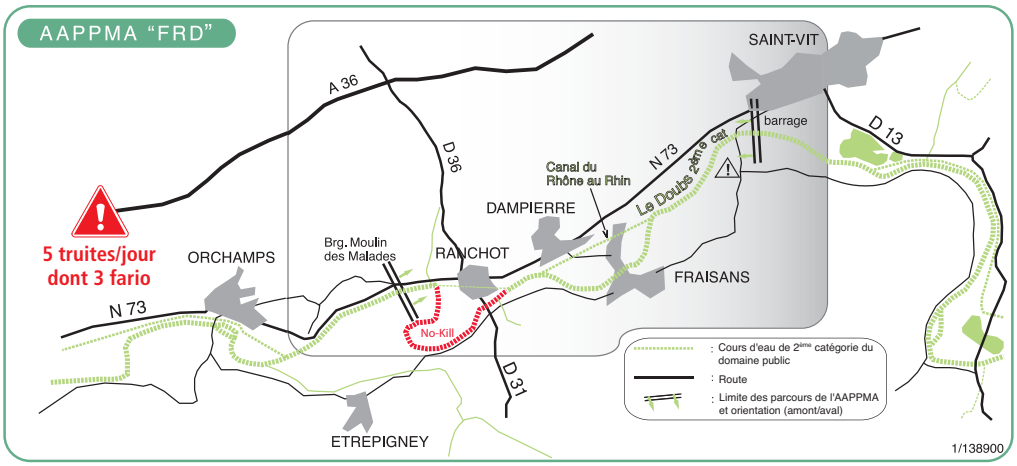

Univers Pêche

Du lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
Vendredi et samedi : 08h30 à 19h00 NON STOP

Zac de Chateaufarine • 7b Chemin des 4 Journaux
Tél. 09 83 70 56 40 • www.universpeche25.fr

Parcours du bassin du Doubs

AAPPMA de Rahon "L'Amicale de l'Orain"

Président : Pierre BATAILLARD - 03 84 81 80 13 - pierre.bataillard@orange.fr
Trésorier : André PONSOT

Dépositaires

À Chaussin

- Tabac Flash - Grande Rue - 39120
  Tél. 03 84 81 80 49
- Magasin de chasse / pêche - M. Louis OUDOT
  40 rue Simone et Michel Lévy - 39120

Peuplement piscicole

Truite, brochet, carpe, tanche, gardon, perche.

Réserves

- **Orain « canal du Moulin de Rahon »** sur 1300 m (limite amont : vanne du trop-plein - limite aval : confluence avec le trop plein)

- **Orain « déversoir du canal du Moulin »** sur 500 m (limite amont : vanne du trop-plein du canal du Rahon - limite aval : pont sur le CD 46 à Rahon)

Référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **L'Orain**

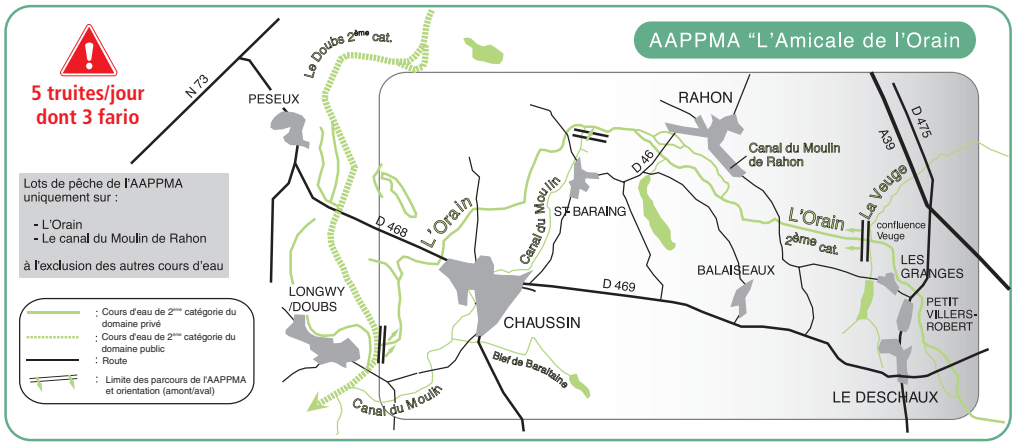

Parcours du bassin de la Loue

AAPPMA de Montbarrey "La Gaule du Val d'Amour"

Président : Stéphane ECUER - 06 19 05 50 69 / Trésorier : William PELLETIER - 06 07 58 25 54

Dépositaires

À Ounans

- Bar-Épicerie-Pizzeria du Val d'Amour - 39380
- Camping La Plage Blanche pour les cartes vacances et journalières.

À Santans

- Bar Epicerie - 39380

Parcours jeunes (- de 14 ans)

La Leue

- A Santans, limite amont : 1ère passerelle limite aval : 200 m en aval du Pont du By du Blanc.

Lieux de pêche

La **truite** est prédominante

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé et domaine public

- **La Leue** (domaine privé, règlement particulier, se renseigner auprès du Président).
- **La Loue** : Lot n°5.
- **Trois mortes**, représentant environ 800 mètres de berges (au pied du pont de Montbarrey, entre Ounans et Montbarrey et entre Montbarrey et Santans).
- **L'Ain**, commune de Crotenay
- Ruisseaux de **la Biche** et de **Clairvans**, communes de Chamblay et Ecleux, ainsi que **la Larine** sur les communes de Villers, Mouchard, Cramans, Ecleux et Chamblay.

Réciprocités

Avec les AAPPMA de **F.R.D.** sur l'ensemble des lots.

Renseignements divers

Campings à Montbarrey et à Ounans.

Atelier Pêche Nature

1 à 2 journées pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Pâques) et un stage de 4 à 5 jours durant les grandes vacances.
Pour tout renseignement, contacter M. ECUER au 03 84 37 73 06.

Parcours NO-KILL

Sur la Loue : Lot n°5
(voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

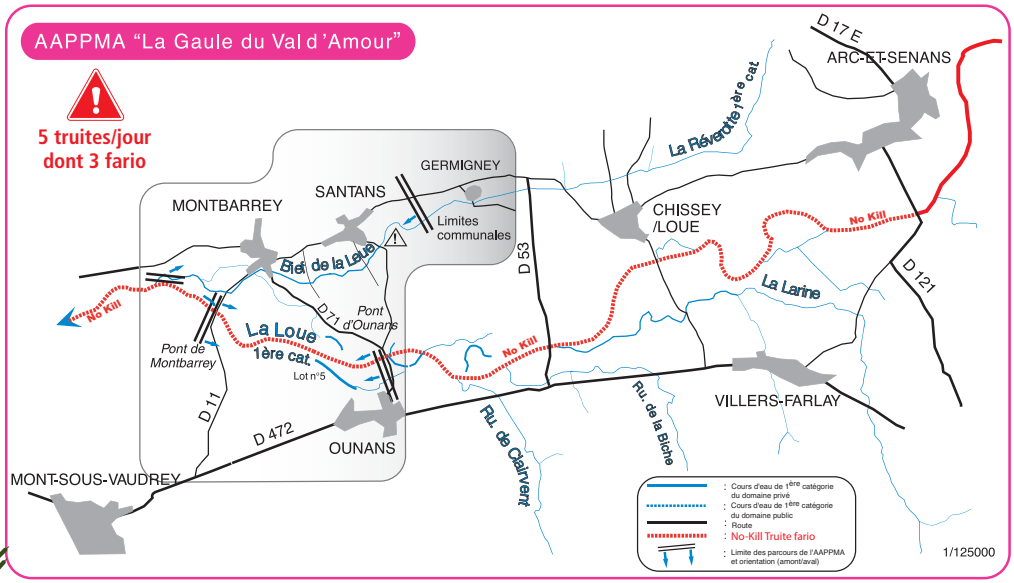

Parcours du bassin de la Loue

AAPPMA de Port Lesney "La Truite du Val d'Amour"

latruiteduvaldamour.com

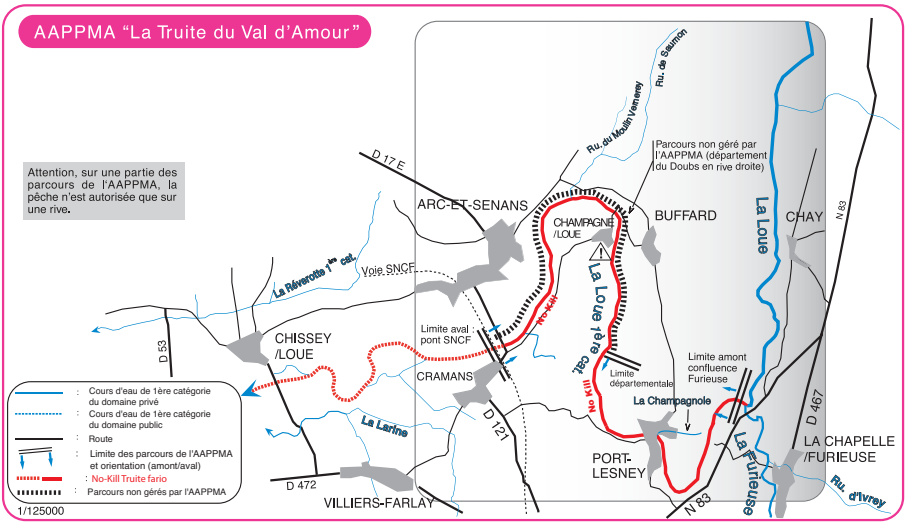

Dépositaires

À Champagne-sur-Loue

- FAILLENET Yves
  Impasse du rang - 39600 - Tél. 06 80 77 95 61

À Mouchard

- Maison de la Presse
  39330 - Tél. 03 84 37 83 61

À Port Lesney

- CHANDON Denis - Tél. 06 67 50 57 84

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Loue**
- **Ruisseau La Champagnole**

Réglementation spécifique

La **pêche interdite depuis les ponts** (Arrêté municipal en date du 26.10.1988 et Arrêté Préfectoral du 28.10.1988).

Réserves

Sur le ruisseau La Champagnole, la Loue.
Attention : Référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Réciprocités

Avec l'AAPPMA de **P.S.B (Besançon)** sur certains lots.
Se renseigner auprès des dépositaires.

Renseignements divers

Campings :

- Camping La Corvée à Port Lesney, ouvert du 01/04 au 01/10.
- Camping de Champagne sur Loue, ouvert du 01/05 au 30/09.

Garde-pêche :

- Denis CHANDON - Tél. 06 67 50 57 84

Parcours NO-KILL

Sur la Loue (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Parcours des affluents de la Loue

AAPPMA d'Arbois "La Cuisance"

Président : François MOUGET - 07 50 30 27 72 - aappma.lacuisance@orange.fr
Trésorière : Bernard BOISSON - 06 70 77 15 98 - bbois39@free.fr

Dépositaire

À Arbois

- "La Havane" - 3 rue de Courcelles - 39600
  Tél. 03 84 66 03 68

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- La Cuisance :

- du ruisseau du Gravier (100 m en amont des cascades du Dérochoir) jusqu'au barrage de Rosières (commune de La Ferté)
- parcours de la Bise (entre le parcours Rollet et la société de pêche des Planches près d'Arbois.

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- La Grozonne : limite aval : pont de Neuvilley (RD n°9).

Peuplement

En amont : **Truites fario** de souche franc comtoise, jusqu'à Villette lès Arbois. La haute rivière est traitée en «gestion patrimoniale» ; les espèces d'accompagnement sont le vairon, le chabot (têtot), la loche franche (moutelle).
De Villette jusqu'à Rosières des truites arc-en ciel surdensitaires sont lâchées plusieurs fois dans la saison. Sur ce secteur les espèces d'accompagnement sont le vairon, la loche franche, le spirlin, le chevesne, le barbeau, le toxostome, le gardon, le goujon et même dans le secteur le plus bas quelques carassins.

Ressources locales et tourisme

Le vin, la vigne… les musées, Pasteur, les grottes des Moidons, les cascades, la forêt, les champignons, parcours pédestres et VTT… et la pêche bien sûr !
Nombreux hôtels et gîtes, camping, restaurants, piscine en plein air.

Parcours privés

La pêche y est interdite, ces parcours sont pancartés.

- **Cuisance à Mesnay**, en aval du Dérochoir, rive gauche, propriété de Monsieur Invernisi. Autorisation de pêcher si le pêcheur accède par la rivière.
- **Canal de la Ferté**, propriété de Monsieur Bakker.
- **Cuisance : propriété Rollet**
  Limite amont : Limite du parcours de la Bise.
  Limite aval : Confluent du ruisseau du Gravier avec la Cuisance.

Réserves

Se référer au tableau présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura, avec ou sans panneau visible, une réserve est une réserve (arrêté préfectoral) !

- **sur la Cuisance**, du pied amont du pont des Capucins à l'extrémité aval du parking du magasin Atac
- **le ruisseau Javel**, de l'aval immédiat du stade au confluent avec la Cuisance.

Attention : Réserve temporaire sur la Cuisance présentée au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

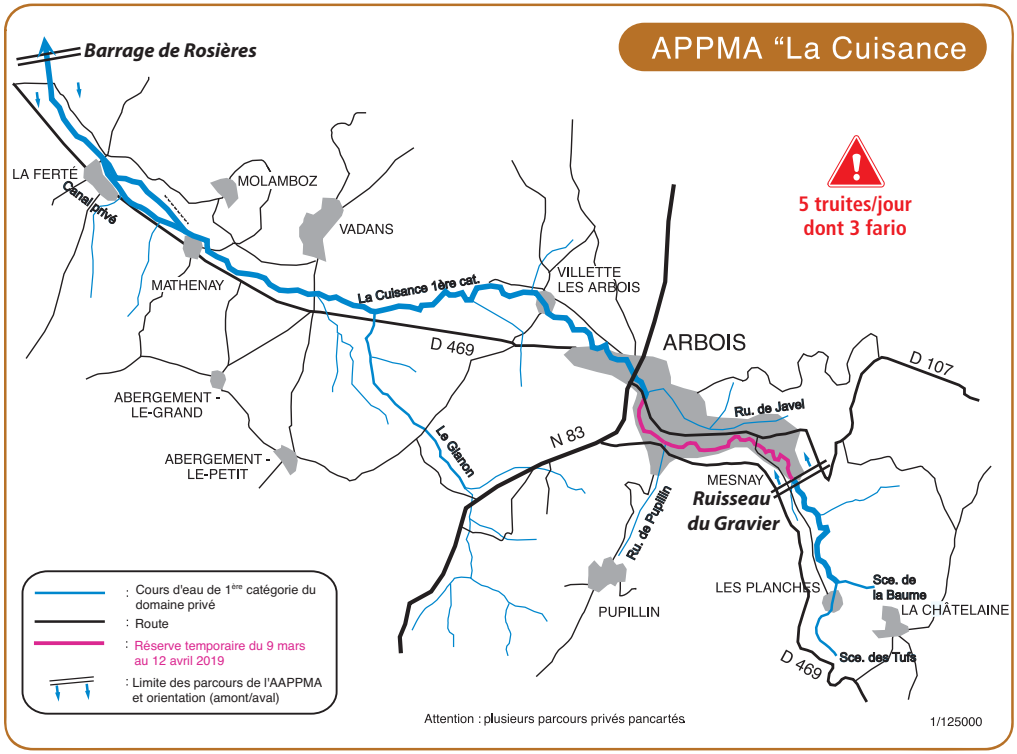
APPMA "La Cuisance
Barrage de Rosières
LA FERTÉ
Canal privé
MOLAMBOZ
VADANS
MATHENAY
La Cuisance 1ère cat.
VILLETTE LES ARBOIS
D 469
ARBOIS
D 107
ABERGEMENT - LE-GRAND
ABERGEMENT - LE-PETIT
Le Gianon
N 83
Ru. de Javel
MESNAY
Ruisseau du Gravier
Ru. de Pupillin
PUPILLIN
LES PLANCHES
Sce. de la Baume
LA CHÂTELAINE
Sce. des Tufs
D 469
5 truites/jour dont 3 fario
: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine privé
: Route
: Réserve temporaire du 9 mars au 12 avril 2019
: Limite des parcours de l'AAPPMA et orientation (amont/aval)
Attention : plusieurs parcours privés pancartés.
1/125000

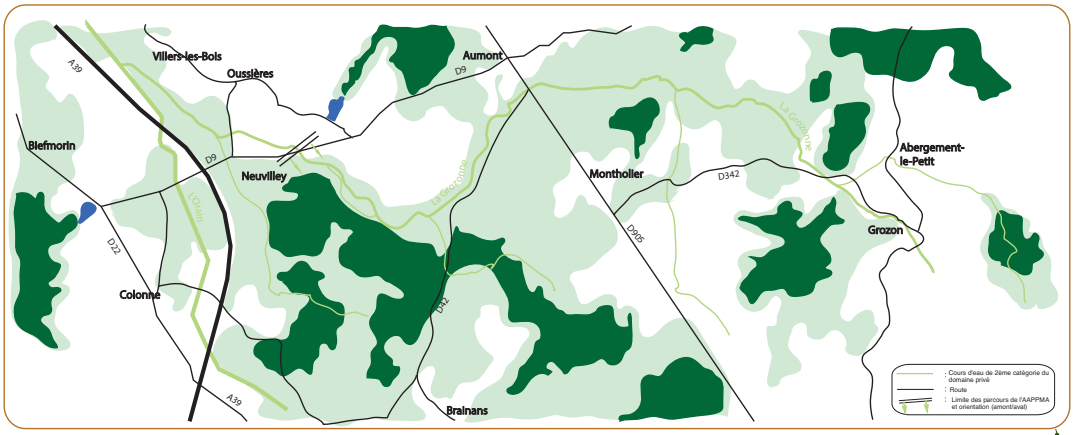
Villers-les-Bois
Oussières
Aumont
A39
D9
Blefmorin
Neuvilley
L'Orain
La Grozonne
Montholier
D342
Abergement-le-Petit
Grozon
D22
D905
Colonne
D42
Brainans
: Cours d'eau de 2ème catégorie du domaine privé
: Route
: Limite des parcours de l'AAPPMA et orientation (amont/aval)

Parcours des affluents de la Loue

AAPPMA de Salins "La Gaule Régionale Salinoise"

Président : Pierre DANGON - 03 84 73 22 18 / Trésorier : Alain CHATTON - 03 84 73 17 77

Dépositaires

À Salins-les-Bains

- Office du Tourisme
  Place des Salines - 39110
  Tél. 03 84 73 01 34

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Furieuse**
- **Le Lizon Supérieur à Lemuy**

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **L'étang des chèvres à Clucy**

Réserves

Sur la Furieuse, le Ruisseau de la Vache, le Lizon supérieur et le Ruisseau de Blegny.
Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Peuplement piscicole

Sur la Furieuse

- À l'amont de Salins : **truite** et **chabot.**
- À l'aval de Salins : **truite, vairon, loche, chevesne, blageon, barbeau**.

Sur le Lizon supérieur

- **truite** et **vairon**.

Renseignements divers

- Office du Tourisme de Salins
  Place des Salines - 39110 Salins
  Tél. 03 84 73 01 34 / Fax. 03 84 37 92 85

Parcours NO-KILL

Sur le ruisseau de Gouaille : intersection Gouaille/ Blégny jusqu'à Abbaye de Gouaille. (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Respectez les propriétés privées

- **Au Martinet,** du haut du Pont Romand au Martinet

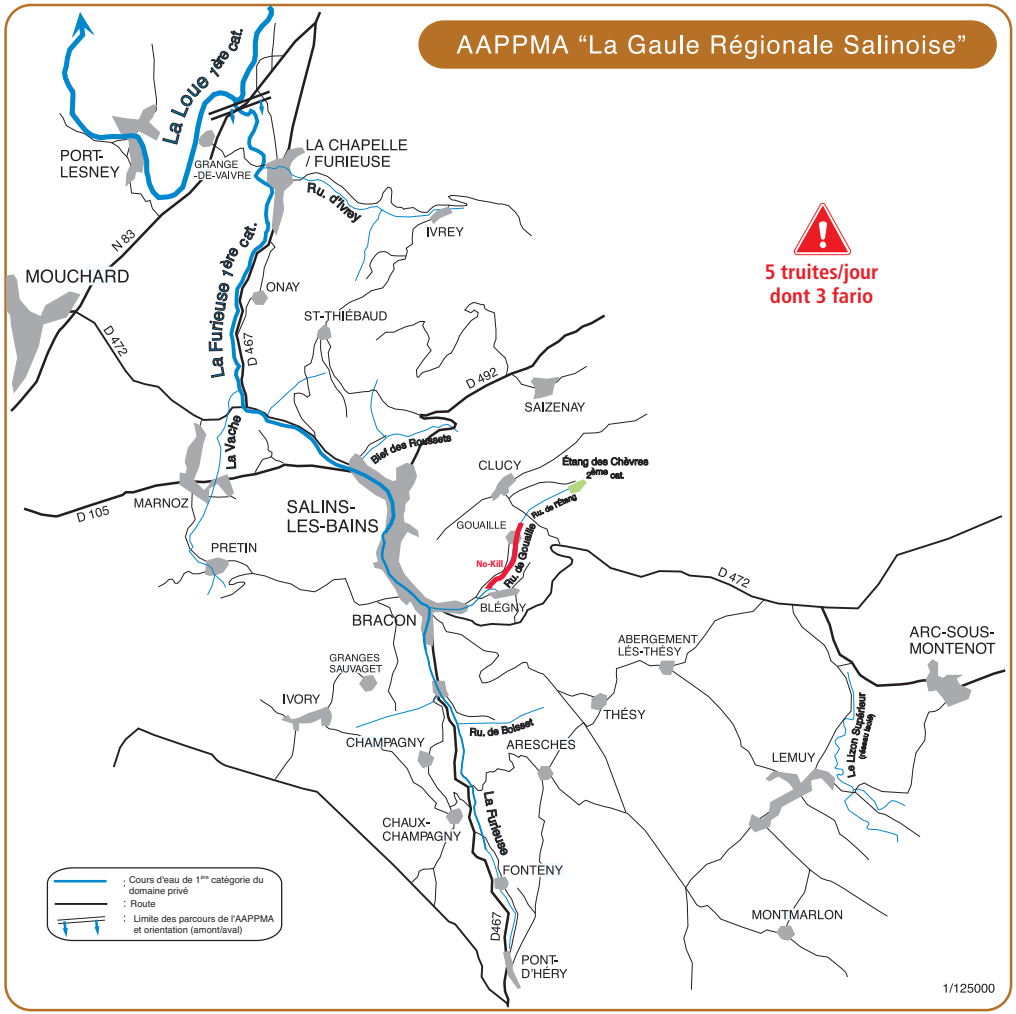
AAPPMA “La Gaule Régionale Salinoise”
La Loue 1ère cat.
PORT-LESNEY
GRANGE-DE-VAIVRE
LA CHAPELLE / FURIEUSE
Ru. d'Ivrey
IVREY
N 83
MOUCHARD
ONAY
ST-THIÉBAUD
La Furieuse 1ère cat.
D 467
D 472
D 492
SAIZENAY
La Vache
Bief des Rousseats
CLUCY
Étang des Chèvres 2ème cat.
Ru. de l'Etang
D 105
MARNOZ
SALINS-LES-BAINS
GOUAILLE
Ru. de Gouaille
No-Kill
PRETIN
BLÉGNY
D 472
BRACON
ABERGEMENT LES-THÉSY
ARC-SOUS-MONTENOT
GRANGES SAUVAGET
IVORY
THÉSY
Ru. de Boissot
CHAMPAGNY
ARESCHES
LEMUY
La Lizon Supérieur (réserve école)
CHAUX-CHAMPAGNY
La Furieuse
FONTENY
D 467
MONTMARLON
PONT-D'HÉRY
5 truites/jour dont 3 fario
: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine privé
: Route
: Limite des parcours de l'AAPPMA et orientation (amont/aval)
1/125000

Parcours du bassin de la Seille

AAPPMA de Bletterans "La Seille Jurassienne"

Président : Christian SARRAND - 03 84 48 19 92 / Trésorier : Eric CRETIAUX - 03 84 44 40 09

Dépositaires

À Bletterans

• Maison de la Press - Article de pêche/appâts
32 rue Louis Legrand - 39140
Tél. 03 84 85 00 36

À Ruffey/seille

• Épicerie de Ruffey - 39140

Peuplement piscicole

En 1ère catégorie

• **truite, cyprinidés d'eau vive**.

En 2ème catégorie

• **chevesne, gardon, goujon, blageon, barbeau, perche, brochet et quelques truites**.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

• **La Seille** : du pont de Tortelet (RD120) au pont de Cosges
• **La Seillette** : de sa prise d'eau à Ruffey (écluse du haut) au pont de Villevieux sur la RD 470
• **La Rondaine**

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

• **La Seille** : du pont de Cosges à la limite de la Saône et Loire (le Tartre)
• **La Seillette** : du pont de la RD 470 à Villevieux à la limite de la Saône et Loire
• **Le Sedan, la Madeleine, la Sereine, le Jeanbon, la Voge**

• **Gravière Les Cerisiers (Ex.Bonnivard) Ruffey-sur-Seille :**
règlement spécifique à consulter à l'entrée ou à demander aux dépositaires.
L'accès est strictement réservé aux détenteurs titulaires d'une carte de pêche spécifique du plan d'eau Bonnivard ou d'une carte de l'AAPPMA "La Seille Jurassienne" ou d'une carte Réciprocité Fédérale du Jura.
Les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche seront celle définies par l'arrêté préfectoral annuel règlementant l'exercice de la pêche pour la 2ème catégorie piscicole, exception faite pour le brochet qui reste fermé durant le mois de janvier.
La pêche se pratiquera du bord uniquement au moyen de 2 lignes à tout mode de pêche autorisé. La pêche en se déplaçant les pieds dans l'eau est interdite. L'amorçage se fera raisonnablement afin de préserver la qualité de l'eau.
Quotas journalier par pêcheur et tailles légales de capture :
5 truites .....maille ≥ 25 cm
1 brochet .....maille ≥ 60 cm
1 sandre .....maille ≥ 45 cm
1 black-bass .....maille ≥ 40 cm
2 carpes : remise à l'eau obligatoire si ≥ 50 cm
2 Kg de friture maximum y compris perches

Réserves

Sur le Moulin du Canal de Cosges (Nance), Canal Monneret (Arlay), Canal du Moulin (Cosges), Canal du Rondot (Bletterans) et la Seillette 1ère et 2ème catégorie.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

HÔTEL RESTAURANT DE LA CLOCHE

Cuisine Traditionnelle,
Spécialités : grenouilles,
volaille de Bresse, Poisson

Christophe CHERON
2, rue Louis Legrand
39140 BLETTERANS

Ouvert 7 jours sur 7
Service de plat à emporter sur commande
Tél. 03 84 85 01 48

TOUT FAIRE MATERIAUX

RENARD père et fils
3 bis, rue du Rondeau - **39140 BLETTERANS**
Tél. 03 84 85 00 28 - Fax 03 84 85 09 65

DU LUNDI AU VENDREDI	7H30 - 12H et 13H30-18H30
SAMEDI	7H30-12H

AAPPMA "La Seille jurassienne"

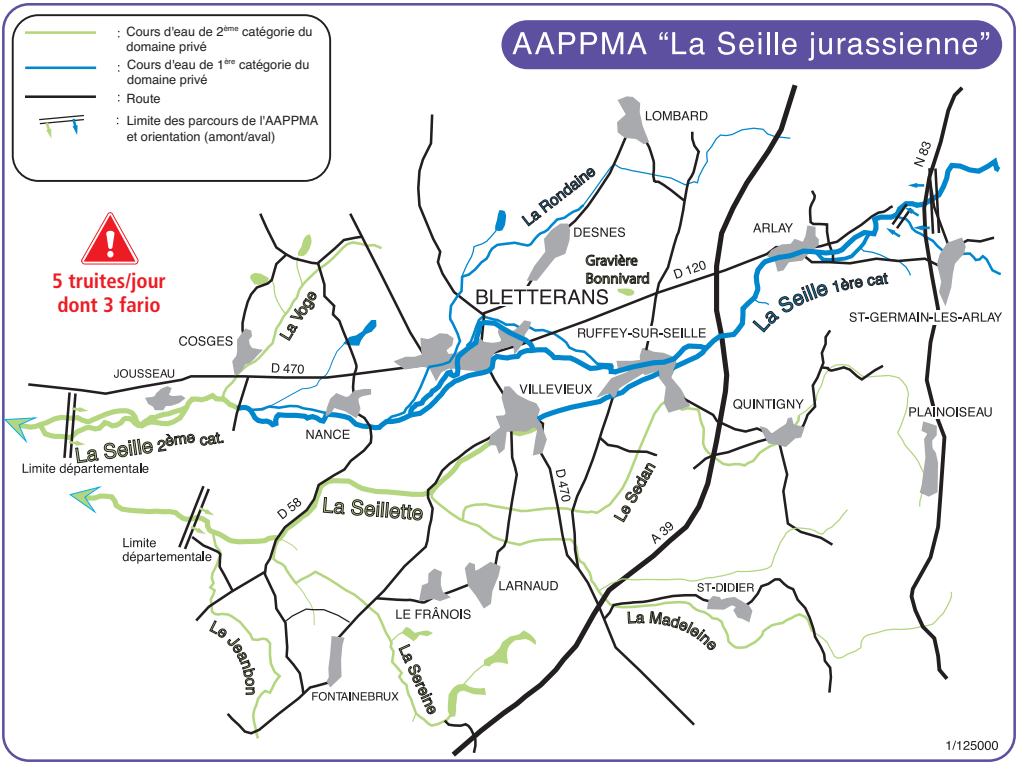

Yannick MICHELIN
Artisan Carreleur

2920 Route de Louhans - 71330 FRANGY EN BRESSE
Tél. 03 85 74 49 93 - Port. 06 76 59 34 40
Mail : michelinyannick@gmail.com
SIRET / 50862566200020 - RCS de Chalon-sur-Saône

Crédits photo : Gettyimages – RCS B 588 505 354

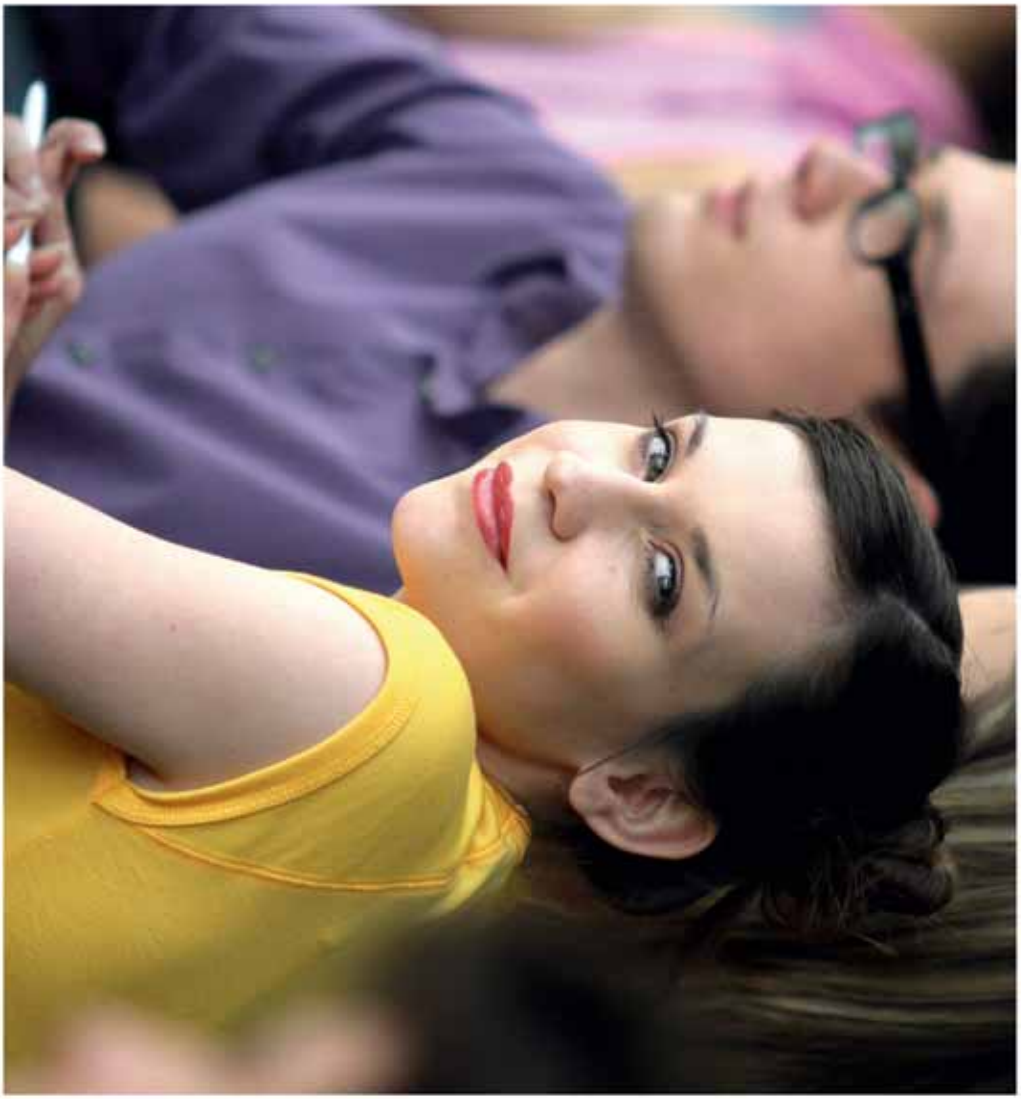

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents d'associations

Crédit Mutuel

LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL DU JURA
AGENCES À : LONS-LE-SAUNIER – MONTMOROT – BLETTERANS – DOLE – TAVAUX
CHAMPAGNOLE – MOREZ – LES ROUSSES – POLIGNY – ARBOIS – SALINS-LES-BAINS
SAINT-CLAUDE – MOIRANS-EN-MONTAGNE – SAINT-LUPICIN

ZINGUERIE
COUVERTURE
Christophe GRAND
3, Grande rue
39140 RELANS
Tél. / Fax. : 03 84 85 13 30

INSPECTION TELEVISEE DE CANALISATION
TEST D'ETANCHEITE A L'AIR
VISIOTUB
Eddy SARRAND
E-mail : visiotub@wanadoo.fr

BRICO MARCHÉ
23 B, Avenue Maillot
39 MONTMOROT
LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 24 74 24
DÉCORATION BRICOLAGE MATÉRIAUX JARDIN ANIMALERIE
Pouvoir tout faire Moins cher

Parcours du bassin de la Seille

AAPPMA de Lons-le-Saunier "La Gaule Lédonienne"

Président : Thierry BUATOIS - 06 75 92 99 46 - thierrybuatois@wanadoo.fr
Trésorier : Gérard BOURGEON - bourgeon.gerard@bbox.fr
Site Internet : www.aappma-lons-le-saunier.com

Dépositaires

À Montmorot

- Bricomarché
  42 Avenue Maillot - 39570
- Europêche - ZAC en Chantrans - 39570

À Poligny

- GAM VERT
  6 route de Lons - 39800

À Domblans

- Shop press - Rue Marius Buisson - 39210

À Beaufort

- Tabac-Presse - Aux Quatre Saisons
  Grande Rue - 39190

À Saint-Amour

- Bricomarché
  Zone Commerciale Maladière - 39160

Au Deschaux

- Magasin Vival
  2 chemin des Mars - 39120

Lieux de pêche

Cours d'eau

(Voir plans p 51)

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Seille, le Serein, la Sonnette, la Sorne, la Vallière, la Glantine, l'Orain, la Brenne, la Gizia, le Besançon**.

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine public

- **L'Ain**, depuis la confluence avec le Dudon jusqu'à l'ancien barrage de Mesnois.

Attention : par mesure de sécurité, le passage dans l'enceinte de la centrale de Blye est interdit.

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **La Vallière, l'Orain**.
- **La Grozonne**, en aval du pont de Neuvilley (Communes d'Oussières et Neuvilley).

Étangs

- **Étangs du Parc** à Lons-le-Saunier.
  (1ère catégorie domaine privé)
- **Étang Fillod** à Larnaud,
  (Eau close)

Parcours jeunes

À Messia sur Sorne 300 m. Réservé aux moins de 16 ans.

Réciprocités

En 1ère catégorie

- **La Bienne** avec l'AAPPMA de Morez

Parcours de la Gizia

La Gaule Lédonienne gère la Gizia de sa source jusqu'à la limite départementale avec la Saône et Loire.

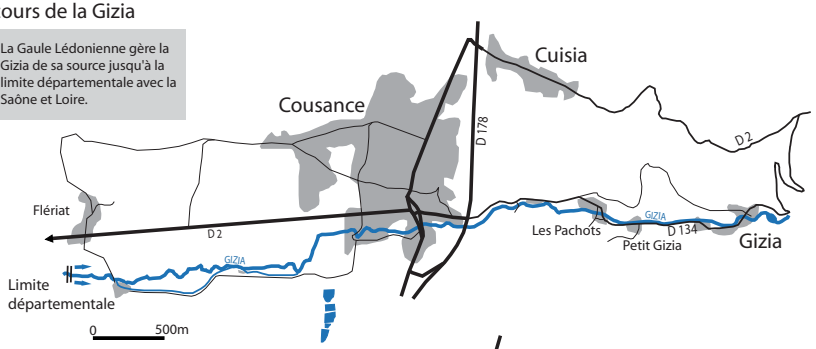

: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine privé
: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine public
: Limite des parcours de l'AAPPMA et orientation (amont/aval)

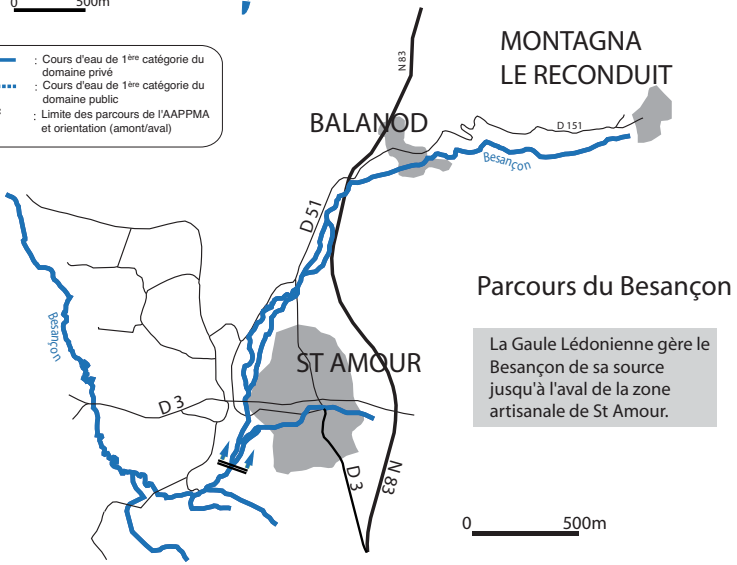

5 truites/jour dont 3

Parcours du Besançon

La Gaule Lédonienne gère le Besançon de sa source jusqu'à l'aval de la zone artisanale de St Amour.

APPMA “La Gaule Lédonienne”

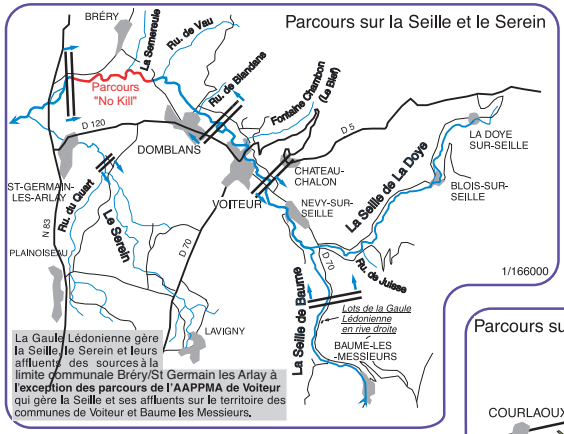

La Gaule Lédonienne gère la Seille, le Serein et leurs affluents des sources à la limite communale Bréry/St Germain les Arlay à **l'exception des parcours de l'AAPPMA de Voiteur** qui gère la Seille et ses affluents sur le territoire des communes de Voiteur et Baume les Messieurs.

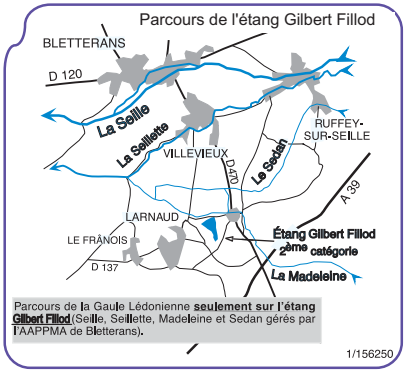

Parcours de la Gaule Lédonienne **seulement sur l'étang Gilbert Fillod** (Seille, Seillette, Madeleine et Sedan gérés par l'AAPPMA de Bletterans).

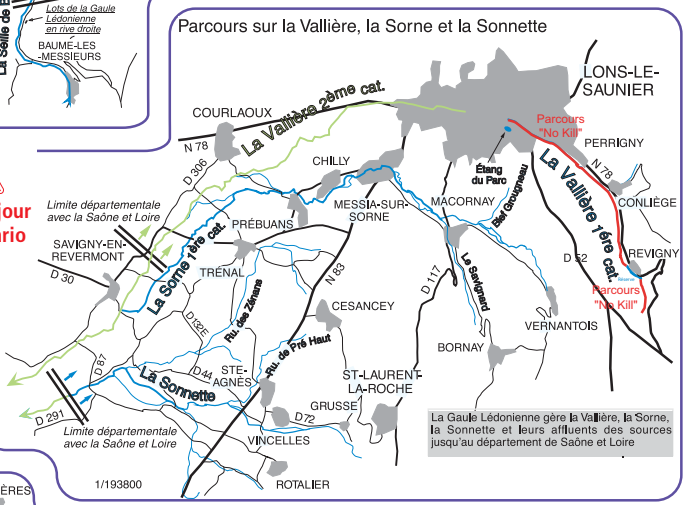

La Gaule Lédonienne gère la Vallière, la Sorne, la Sonnette et leurs affluents des sources jusqu'au département de Saône et Loire

5 truites/jour dont 3 fario

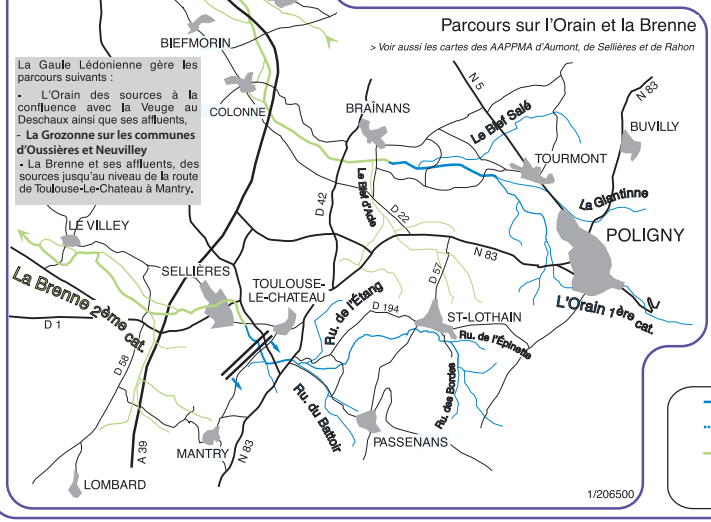

La Gaule Lédonienne gère les parcours suivants :

- L'Orain des sources à la confluence avec la Veuge au Deschaux ainsi que ses affluents,
- **La Grozonne sur les communes d'Oussières et Neuvilley**
- La Brenne et ses affluents, des sources jusqu'au niveau de la route de Toulouse-Le-Chateau à Mantry.

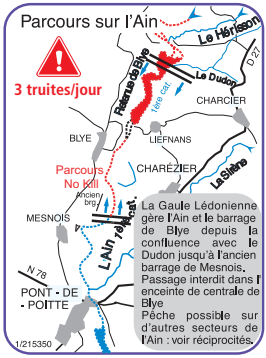

La Gaule Lédonienne gère l'Ain et le barrage de Bilye depuis la confluence avec le Dudon jusqu'à l'ancien barrage de Mesnois. Passage interdit dans l'enceinte de la centrale de Bilye
Pêche possible sur d'autres secteurs de l'Ain : voir réciprocités.

: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine privé
: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine public
: Cours d'eau de 2ème catégorie du domaine privé
: Limite des parcours de l'AAPPMA et orientation (amont/aval)

Réserves

Sur l'Ain, la Glantine, le Ruisseau de Juisse, le Ruisseau Vernantois, le Ruisseau des Bordes, la Sorne, la Vallière, le Ruisseau de Saint-Vincent, l'Orain, la Sonnette, le Canal Tonetti, l'Heyrieu, le Gougon, le Besançon, le Gizia, le Ruisseau du Battoir, le Ruisseau de Blandans, le Ruisseau les quarts, la Seille, le Ruisseau des Exterpois, le Savignard, la Glantine, la Brenne et le Serein.
Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Parcours NO-KILL

- 1 parcours sur **la Seille**.
- 1 parcours sur **l'Ain**.
- 1 parcours sur **la Vallière**.

(voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Règlement spécifique étangs

Règlements disponibles chez les dépositaires de l'AAPPMA et affichés sur les lieux de pêche. Hameçons sans ardillons obligatoires sur tous les étangs.

Atelier Pêche Nature

De mars à juin pour les enfants de 8 à 12 ans. Initiation, encadrement.
Inscriptions à partir de janvier auprès du Président de l'association.

Renseignements sur l'APN de Saint-Amour
M. Thierry BUATOIS - Tél. 06 75 92 99 46

Électricité Prudence
Gardons nos distances

Pêchez ces conseils sans modération

MATÉRIELS CONCERNÉS

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex.: lancers)

CONSIGNES À RESPECTER

- **Pour connaître les zones à risque,** renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- **Si vous ne connaissez pas la zone de pêche,** attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- **Évitez de pêcher près des lignes électriques,** y compris si vous pêchez en bateau.
- **Évitez tout passage** avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- **Tenez votre canne en position horizontale** lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- **Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché** à une ligne.

Vous êtes pêcheur...

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !

Pour toute information complémentaire, consultez **electricite-prudence.fr**

En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.**

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

Enedis et RTE s'engagent auprès de la FNPF

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Parcours du bassin de la Seille

AAPPMA de Voiteur "La Truite de la Haute Seille"

Président : Sylvain POLTURAT - latruitedelahauteseille@orange.fr

Dépositaires

À Voiteur

- Tabac Presse "Le Victorien".
  Perreaut Marielle - 3 rue de Nevy 39210
  Tél. 03 84 44 92 42 (fermé lundi après-midi, délivrance des cartes jusqu'à 8h le dimanche matin).

À Baume-les-Messieurs

- Restaurant "le Grand Jardin" (fermé les mardis et mercredis du 1er septembre au 30 juin) rue des grands jardins - 39210
  Tél. 03 84 44 68 37 - Fax : 03 84 85 29 11

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Seille** à Voiteur : sur tout son parcours traversant la commune. Mitoyenneté avec la Gaule Lédonienne sur environ 100 m à la pointe de l'île du lotissement Le Sauget.
- **La Seille**, partie gauche de l'île direction aval (proximité étang Roux).
- **La Seille** à Baume-les-Messieurs des sources au pont de la RD70 au Lieu-dît Combe Patard à Baume-les-Messieurs.
- **La Seille** à Saint-Germain-lès-Arlay : sur la totalité du parcours sur la commune de Saint-Germain-lès-Arlay (voir pancartes), **exceptés :**
  - Les lots en aval du pont de Tortelet à la confluence du Serein gérés par l'AAPPMA "La Seille jurassienne" (voir pancartes).
- **Le Serein** à Saint-Germain-lès-Arlay et Domblans : totalité du parcours sur la commune de Saint-Germain-lès-Arlay (voir pancartes) :
  - De sa confluence avec la Seille à Saint-Germain-lès-Arlay jusqu'au pont de la Muyre (chemin des Mûriers), à Domblans.
  - Mitoyenneté avec l'AAPPMA "La Seille jurassienne" (commune d'Arlay - parcelle ZD 117) et (ZB -130-129 et 116 commune de Saint-Germain-lès-Arlay) en aval du pont de Tortelet (environ 300 mètres)

Peuplement piscicole

Truite, blageon, vairon et chabot.

Réserves

Sur la Seille, commune de Baume les Messieurs et le Ruisseau de Fontaine Chambon.
Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Renseignements divers

- Restaurant " Au Petit Victorien"
  Rue de Beaumont - VOITEUR
  Tél. 03 84 44 18 63
- Camping de la Toupe - Baume-les-Messieurs -
  Tél. 03 84 44 63 57
- Point Info Tourisme - Place de la Mairie - Voiteur - Tél. 03 84 44 62 47
- Gîtes : Tél. Point Info Tourisme ou Mairie
  Mairie de Voiteur : Tél. 03 84 85 23 78
- Restaurant "Le grand Jardin",
  rue des grands jardins
  39210 Baume-les-Messieurs
  Tél. 03 84 44 68 37
  site web : www.legrandjardin.fr
- Tabac Presse "Le Victorien".
  Perreaut Marielle
  3 rue de Nevy - 39210 Voiteur
  Tél. 03 84 44 92 42
- Café - Épicerie "Sur la Place"
  735, Grande Rue - 39210
  Tél. 03 84 44 90 77
  stephaniegaudillere39@gmail.com

AAPPMA "La Truite de la Haute Seille"

5 truites/jour
dont 3 fario

Parcours du bassin de la Brenne

AAPPMA de Chaumergy "La Gaule du Val de Brenne"

Président : Morgan Roussel - 06 73 08 53 85 / Trésorier : Martial GUYON

Dépositaires

À Chaumergy

- Coccimarket Magnin
  Épicerie et articles de pêche
  Rue de la Bresse - 39230

À Rye

- Restaurant «Les 4 saisons» - 39230

Lieux de pêche

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **La Brenne**, pont routier de le Villey jusqu'à la limite de Saône et Loire à Mouthier en Bresse
- **La Dorme** jusqu'au confluent avec la Brenne à Rye
- **L'Ainson**, du pont d'Ainson jusqu'au confluent avec la Brenne
- **La Chaux**, partie Jura jusqu'au confluent avec la Brenne

L'association gère au total 25 km de rives.

Renseignements divers

Seules les cartes du Val de Brenne permettent de pêcher dans l'étang "La Vouivre", selon règlement particulier.

Réciprocités

- Avec **l'AAPPMA de Bellevesvres** en Saône et Loire.

À noter : l'AAPPMA n'accorde pas de réciprocité sur l'étang communal de la Vouivre.

Peuplement piscicole

Black-bass dans l'étang, brochet, sandre, carpe, poissons blancs sur les autres parcours.

Réserves

Sur la Brenne.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

AAPPMA “La Gaule du Val de Brenne”

5 truites/jour dont 3 fario

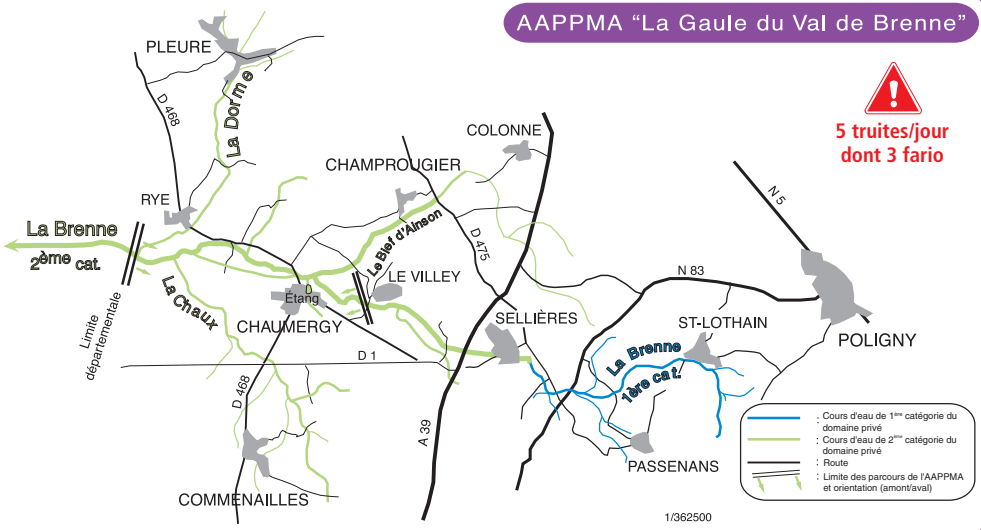

cocciMarket
CHAUMERGY
Supérette Tabac Presse Carburant Pêche Appâts
03 84 48 60 62

Parcours du bassin de la Brenne

AAPPMA de Sellières "La Gaule Brennoise"

Président : Jean-Michel SINGEY - 03 84 85 54 85 / Trésorier : Patrick CROTET - 03 84 37 19 56

Dépositaire

À Sellières

- Tabac journaux Poly
  Rue des Deux Ponts - 39230

Peuplement piscicole

En 1ère catégorie

- **Truites**

En 2ème catégorie

- **Cyprinidés**

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Brenne**. Limite amont : pont des Ellins, chemin entre Toulouse et Mantry. Limite aval : Pont de la D468 à l'entrée de Sellières.

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **La Brenne**. Limite amont : Pont de la D468 à l'entrée de Sellières - Limite aval : Moulin du Villey
- **L'Ainson** de sa source à la limite du Pont d'Ainson, commune de Champrougier.

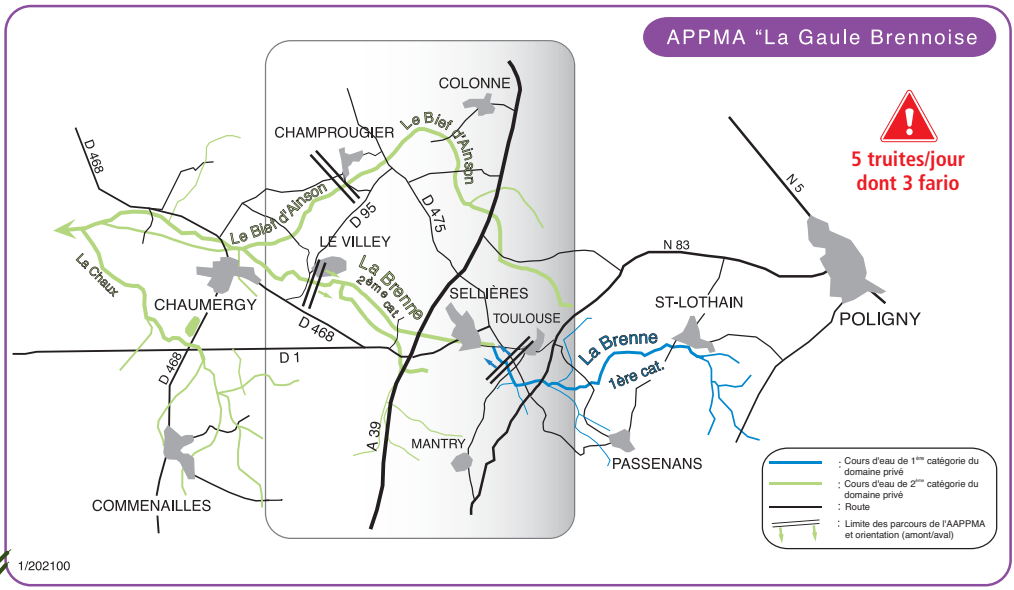

1/202100

Parcours de la Valouse et du Suran

AAPPMA d'Arinthod "La Truite de la Valouse"

Président : Eric GOIFFON - 07 68 89 00 30 - eric.goiffon@free.fr
Trésorier : Jacky GRAS - jacky.gras@hotmail.fr

Dépositaires

À Arinthod

- Aux Berges de la Valouse
  13 rue Combe - 39240 - Tél. 03 84 48 00 71

À Orgelet

- Fleuriste "Au Jardin d'Eden"
  6 avenue de Franche-Comté - 39270
  Tél. 03 84 25 49 25

Peuplement piscicole

Truite, ombre, vairon, chevesne, blageon, barbeau.

Lieux de pêche

Voir plan ci-contre.

Attention: Parcours privé, rive gauche, de l'écluse de l'ancien moulin de Buat jusqu'au confluent du ruisseau de la Combe

Réserves

La Valouse (3 réserves), Valouson (2 réserves), Ruisseau du Moulin, Ruisseau des Prélieux, Ruisseau du Dard et le Chartru.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Renseignements divers

Camping, gîtes, hôtel, randonnées,... : s'adresser au bureau de l'ADAPEMONT (rue Maréchaux, 39320 Saint-Julien - Tél. 03 84 85 47 91).

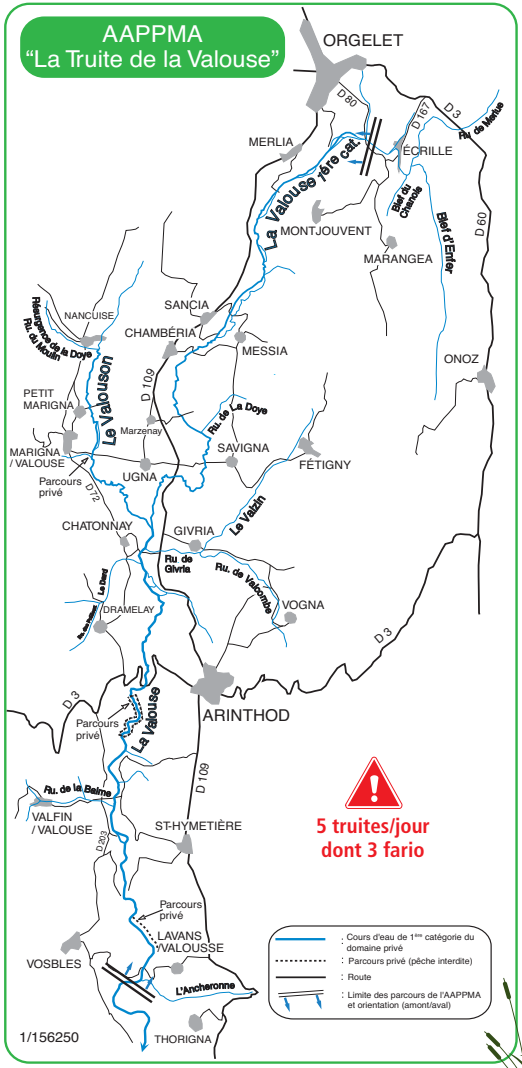

Parcours de la Valouse et du Suran

AAPPMA de Cornod "La Truite Valousienne"

Président : Gaël DELORME - 06 85 52 58 75 - gael.delorme@orange.fr
Trésorier : Jean-Pierre CHEVRET - jean-pierre.chevret0516@orange.fr

Mail :
latruitevalousienne@yahoo.fr

Site :
http://aappma-cornod.wifeo.com

Dépositaire

À Thoirette :

- Thoirette-Pêche - M. Gobet
  55 Grande Rue - 39240
  Tél. 04 74 76 85 99

Lieux de pêche

Lot de pêche de 1ère catégorie domaine privé :

- **La Valouse** environ 10 km de rives. Belle densité de truites fario. Nombreux poissons blancs. Présence d'un parcours "NO-KILL" de 500 m ouvert à toutes techniques (sans ardillons)

Peuplement piscicole

- Truite fario et Arc-en-Ciel, ombre (interdit), chevesne, vairon, blageon, barbeau, écrevisse «signal».

Parcours «No-Kill»

Sur la Valouse
(voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Stages pêche

Stages jeunes pêcheurs courant juillet. Renseignements et inscriptions sur le site internet de l'AAPPMA ci-dessus.

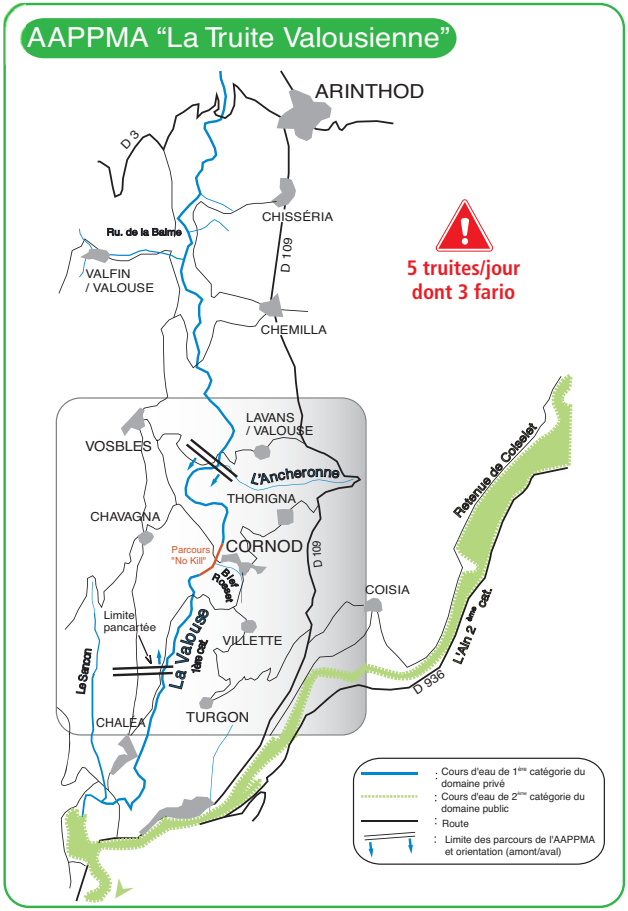

RECOMMANDATIONS

Note aux pêcheurs :
Nous essayons de satisfaire au mieux les pêcheurs de loisirs. Notre politique est d'essayer de préserver au mieux la population des truites autochtones.

Veillez à respecter sur le parcours "NO-KILL" comme sur le reste du parcours tous les poissons que vous relâchez :

- **Mouillez-vous les mains avant de vous en saisir,**
- **Sortez-le de l'eau que si nécessaire,**
- **Écourtez au maximum ce temps hors de l'eau,**
- **Réanimez-le avant de le laisser repartir, à l'abri des courants forts.**

Merci pour eux.

Parcours de la Valouse et du Suran

AAPPMA de Thoirette "La Valouzienne"

Président : Gilbert PAYOT - 04 74 76 85 25
Trésorière : Marie-Claude FREVILLE - 04 74 76 88 14 - marie-claude.freville@wanadoo.fr

Dépositaire

À Thoirette

- «Thoirette Pêche» - 39240

À Condes

- Camping de Condes (du 15 mai au 20 septembre) - 39240

À Dortan

- Camping de Chancia (du 1er mai au 20 octobre) - 01590

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Valouse** de la retenue de Conflans à la limite Thoirette - Cornod

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine public

- **L'Ain**, du lac de Coiselet inclus (amont) à la retenue de Conflans (aval) sauf secteur de confluence avec l'Oignin. Lots A23, A25 et A26.

Réserves

Sur le Bief de la Cabotte et sur l'Ain.
Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Classement piscicole de l'Ain

Attention : l'Ain à l'amont du barrage de saut Mortier est classé en 1ère catégorie.

Pêche de la carpe la nuit en «No-Kill»

Voir carte ci-contre.

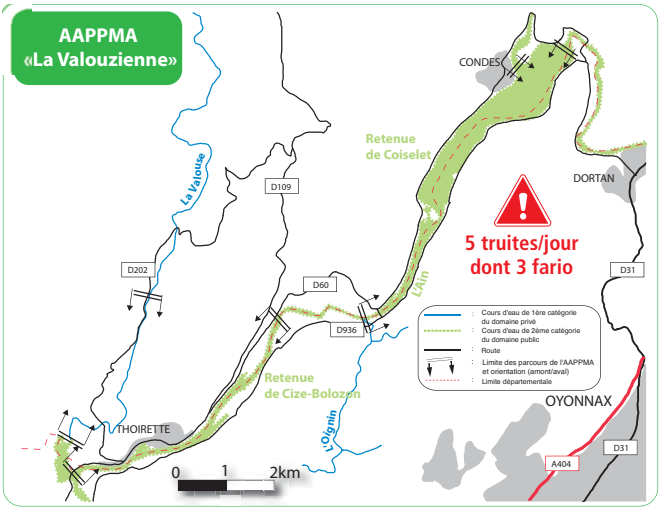

Parcours de la Valouse et du Suran

AAPPMA de Saint-Julien-sur-Suran "La Gaule Suranaise"

Président : Louis PARSUS - louisfparsus@gmail.com / Trésorier : Pierre BACCOT - 03 84 85 42 62

AAPPMA "La Gaule Suranaise"

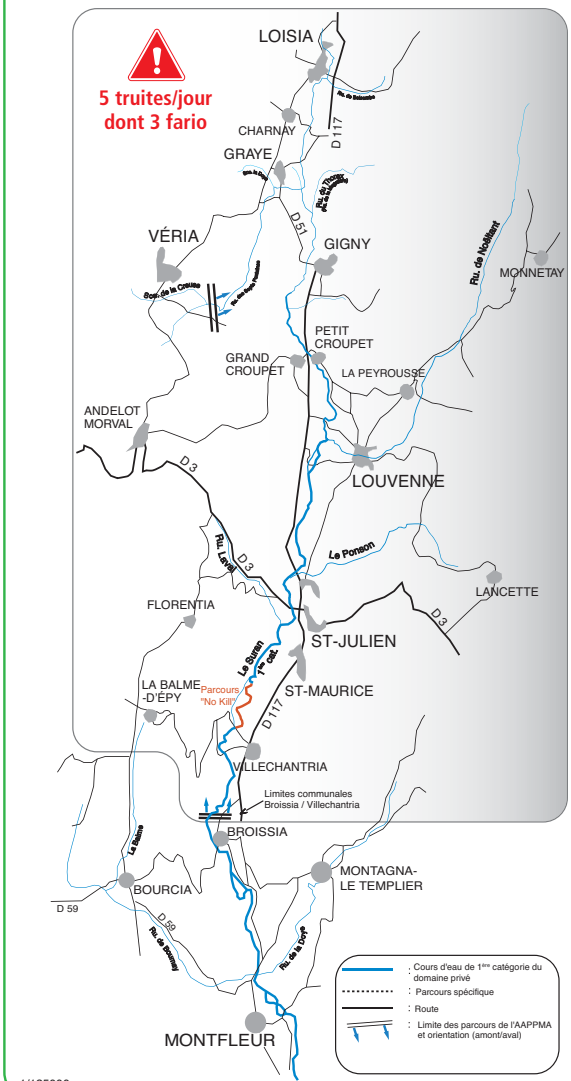

1/125000

Dépositaires

À Val sur Suran

- Le Saint-Julien - Tabac Presse
  1 rue Lezay - Marnézia - 39320

À Gigny

- Epicerie "Le Panier Sympa"
  Route de Lons
  Fabienne PARSU - 03 84 85 46 83

Peuplement piscicole

Truite fario et arc-en-ciel, chevesne, blageon, tanche, carpe.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **Suran**, de sa source jusqu'à Villechantria.
- **Affluents du Suran** : Bellecombe, Doye de GRAYE, Thorax, Noëltant, Ponson, Toisin.

Réserves

Sur le Suran, le Ponson, le Ruisseau de la Doye, le Ruisseau des Sept Fontaines, le Thorax et le Ruisseau de Belle Combe.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Conduite

Respectez les riverains

- Le piétinement des cultures, les bris de clôture, la détérioration des panneaux sont rigoureusement interdits.
- Les jets de papiers gras, bouteilles verre et plastique et nylon de pêche, paquets de cigarettes... et autres, sont prohibés.

Parcours «No-Kill»

Sur le Suran (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Réciprocités

- Avec **l'AAPPMA « L'Amicale des Pêcheurs Ain Bresse Revermont »** sur le Suran de la limite communale Broissia/Villechantria jusqu'à la limite des départements Jura/Ain (limite communale Montfleur / Germagnat). Réciprocité valable également pour les détenteurs de la réciprocité fédérale du Jura.

Parcours du cours moyen de l'Ain

AAPPMA de Lons-le-Saunier "La Truite de l'Ain"

Président : Jean-Marie PORCHERON - 06 88 72 56 30 - jm.porcheron@orange.fr
Trésorier : Serge MARTIN - 06 74 70 07 54

Dépositaires

À Montmorot

- Magasin "Europêche", ZAC Chantrans, Route de Lyon - 39570

À Patornay

- Camping "Le Moulin" Chemin Camping - 39130

À Pont de Poitte

- Gîtes "Les Cabanes de la Guide" 7 chemin de la Guide - 39130 www.lescabanesdelaguide.com

À Pont du Navoy

- Camping "Le Bivouac" Route du Lac de Chalain - 39300

Parcours «No-Kill»

Sur L'Ain (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Réserves

Ruisseau du Buronnet, sur 1km08 de sa source au Pont Dép. 678.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Renseignements divers / Recommandations

Campings, gîtes ...

à Pont-du-Navoy, Monnet-la-Ville, Chatillon, Pont-de-Poitte.

Pêcheurs, respectez les propriétés !

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de St-Claude** sur la Bienne (domaine public).
- Avec l'**AAPPMA de Morez** sur tout le parcours de l'association.

PISTEURS CHASSE · TIR · NATURE

EURO PECHE

S.A.R.L. ZOOBOUTIC

Tout matériel de pêche (appâts, vif, carte de pêche,...)

NOUVEAU : ARMURERIE ET MUNITIONS

Aquariophilie (bassin, eau douce)
Alimentation animale (chien, chat,...)
Oiseaux, Rongeurs, Toilettage canin

Espace Chantrans - 39570 MONTMOROT

Tél. 03 84 43 41 27

« La Truite de l'Ain » préconise à ses adhérents de ne garder que des poissons de plus de 30 cm. L'avenir de la pêche en dépend.

Peuplement piscicole

- **Truite fario, ombre, poisson blanc, brochet, sandre, perche**

Lieux de peche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine public

- **L'Ain** (voir limite sur le plan ci-contre)

AAPPMA "La Truite de l'Ain"

3 truites/jour

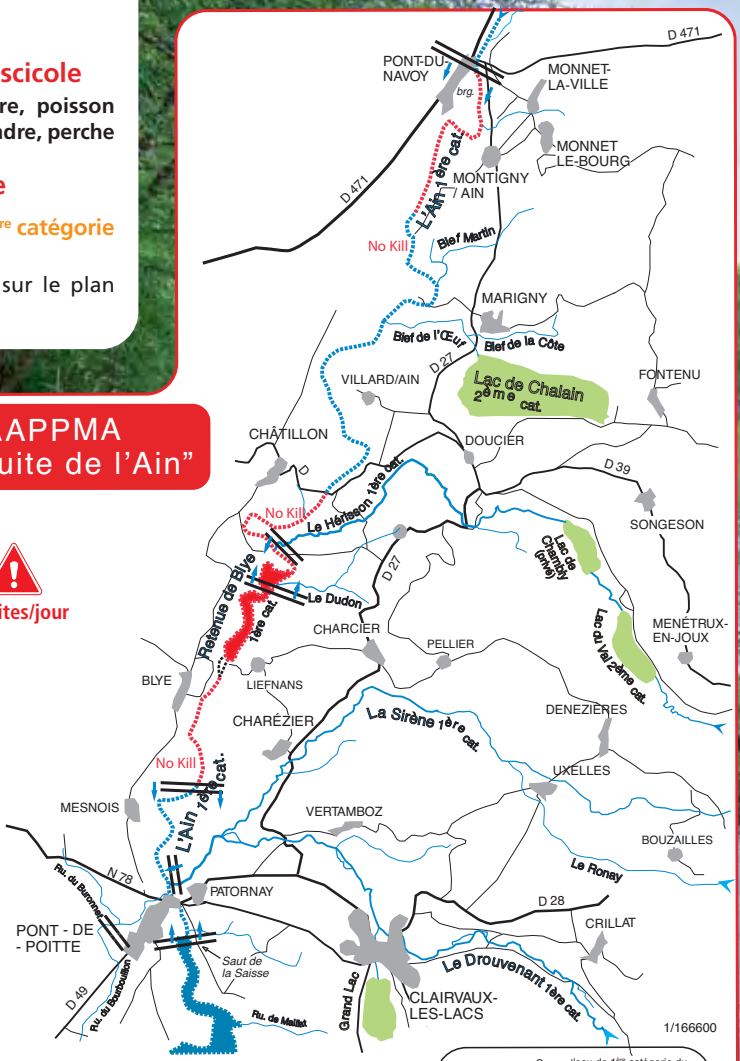

L'AAPPMA de Lons-Le-Saunier gère les parcours suivants (cours principaux et ruisseaux pépinières affluents) :

- L'Ain de Pont du Navoy à l'amont de la retenue de Blye
- L'Ain de l'aval de la retenue de Blye jusqu'à Pont de Poitte

Les lacs d'Ilay, de Chalain et du Val sont gérés par la Fédération, la carte fédérale y est obligatoire pour la pêche en barque. Le lac de Chambly est privé (pêche interdite)

Parcours du cours moyen de l'Ain

AAPPMA de Clairvaux-les-Lacs "Les Pêcheurs Clairvaliens"

Président : Serge DAVID - 06 80 52 18 07 / Site Internet : www.lespecheursclairvaliens.com

Dépositaires

À Bonlieu

- Restaurant «Au Chalet»
  2 route du Lac - 39130

À Clairvaux

- «Photo Séduction» - 39 Grande Rue - 39130
- «Jardinerie des lacs» - ZAC en Béria - 39130

À Doucier

- Camping «Les Merilles»
  Route de Clairvaux - 39130
- Magasin «Aux trois lacs» - 39130

À Pont de Poitte

- «Tabac Pontois» - 25 Grande Rue - 39130

À La Tour du Meix

- Magasin de pêche «L'Aigle Pêcheur»

Peuplement piscicole

En 1ère catégorie

- **Truite fario**

En 2ème catégorie

- **Ablette, brême, gardon, rotengle, carpe, tanche, brochet, perche, sandre, silure (retenue de Vouglans), corégone, cristivomer.**

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- Sur le Drouvenant, la Sirène, le Hérisson, la Cimante, le Dudon (120 km de rives environ)

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine public

- Sur le lac de Vouglans

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- Sur le lac de Bonlieu et le Grand Lac de Clairvaux

Attention : le Petit Lac de Clairvaux et celui de Chambly sont privés.

AAPPMA “Les Pêcheurs Clairvaliens”

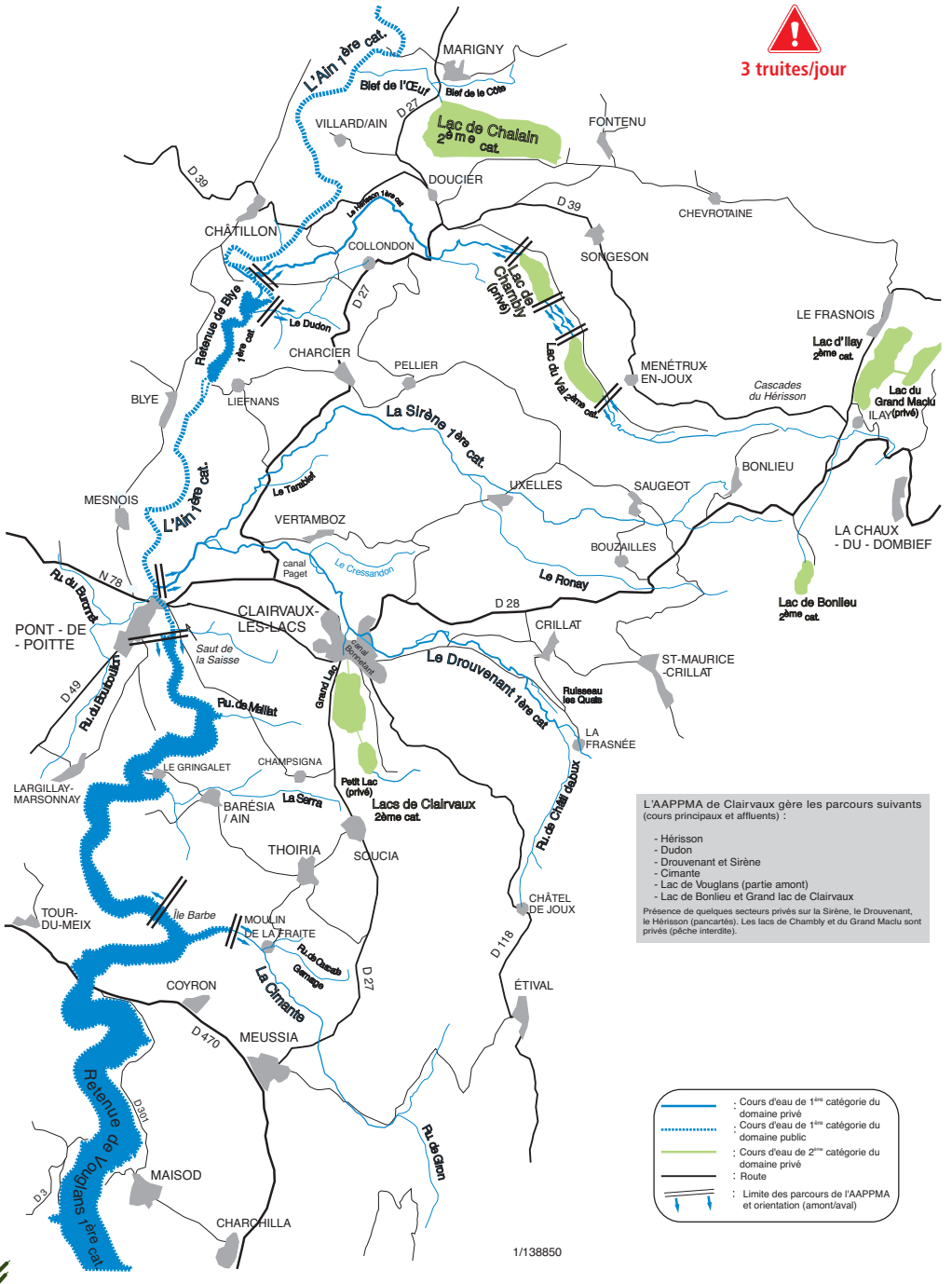

Réserves temporaires ou permanentes

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Réciprocités

- Avec **«La Gaule Moirantine»** sur le barrage de Vouglans.
- Avec **«La Biennoise»** sur l'ensemble des parcours (Bienne et affluents).

Renseignements divers

Nombreuses possibilités de gîtes, campings, hôtels-restaurants... s'adresser à l'Office du Tourisme de Clairvaux (36 Grande Rue - 39130 Clairvaux-les-Lacs - Tél. 03 84 25 27 47).

Site internet de l'AAPPMA

Visitez le site Web de l'association (www.assopeche.com/clairvaux) qui comporte aussi de nombreuses informations utiles sur l'association, la gestion, le tourisme...

Atelier Pêche Nature

Chaque année, d'avril à juin, 10 enfants de 10 à 14 ans sont pris en charge par l'école de pêche. Des pêcheurs chevronnés initient les enfants aux différentes techniques de pêche, à la connaissance de la faune et de la flore de nos rivières et plans d'eau, ainsi qu'au respect de l'environnement.
Les séances sont réparties en cours théoriques en salle et pratiques au bord de l'eau. Tout le matériel est fourni par l'AAPPMA qui met à la disposition des enfants des locaux leur assurant les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Lacs de Clairvaux et Bonlieu

Les pêcheurs souhaitant amarrer leur barque aux lacs de Clairvaux et Bonlieu doivent acquitter un droit d'amarrage à demander à Clairvaux (Photo Séduction Mme NEGRI, place de la Résistance) et à Bonlieu (Restaurant Au Chalet, route du lac).
Les moteurs électriques sont autorisés sur le lac de Clairvaux mais interdits au lac de Bonlieu.

Parcours du cours moyen de l'Ain

AAPPMA de Moirans en Montagne "La Gaule Moirantine"

Président : Arnaud FOURRIER - 06 83 09 44 72 - arnaud.fourrier@orange.fr
Trésorier : Christophe ORFANOS - 06 14 35 12 67 - christophe.orfanos@onf.fr

Site internet de l'AAPPMA :

www.gaule-moirantine.fr

Dépositaires

À Lavans-les-Saint-claude

- PETETIN Mickaël
  ZI Nord les Brayettes - 39170

À Moirans

- Bar "Chez Fred"
  9 rue Pasteur - 39260

À Orgelet

- Jardival
  Chemin des Alamans - 39270

À Oyonnax

- Courant Pêche
  42 route de Dortan - 01100

À La Tour du Meix

- "L'Aigle Pêcheur" - 39270
  Tél. 03 84 25 49 31

Peuplement piscicole

- Sur le lac de Vouglans : **gardon, brème, carpe, perche, brochet, sandre, truite, corégone, silure**.
- Sur l'Ain et l'Héria : **truite fario**.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie et 2ème catégorie domaine public

- **Rivière d'Ain** et **lac de Vouglans** (limite amont : Ile Barbe ; limite aval : confluent Ain / Coiselet).

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **L'Héria** : du site archéologique au lieu-dit «Les Griottiers», 5200 m de parcours.

Rappel : La navigation et la pêche de nuit sont interdites sur le Lac de Vouglans.

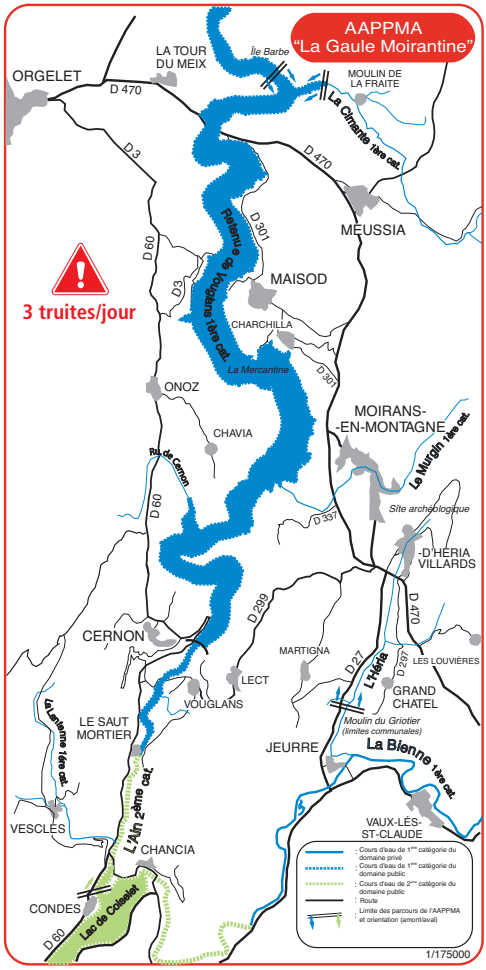

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de St-Claude** (sur tout le parcours)
- Avec l'**AAPPMA de Clairvaux** (seulement sur le lac de Vouglans)

Réserves temporaires ou permanentes

Sur l'Ain, l'Héria et Lac de Vouglans.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

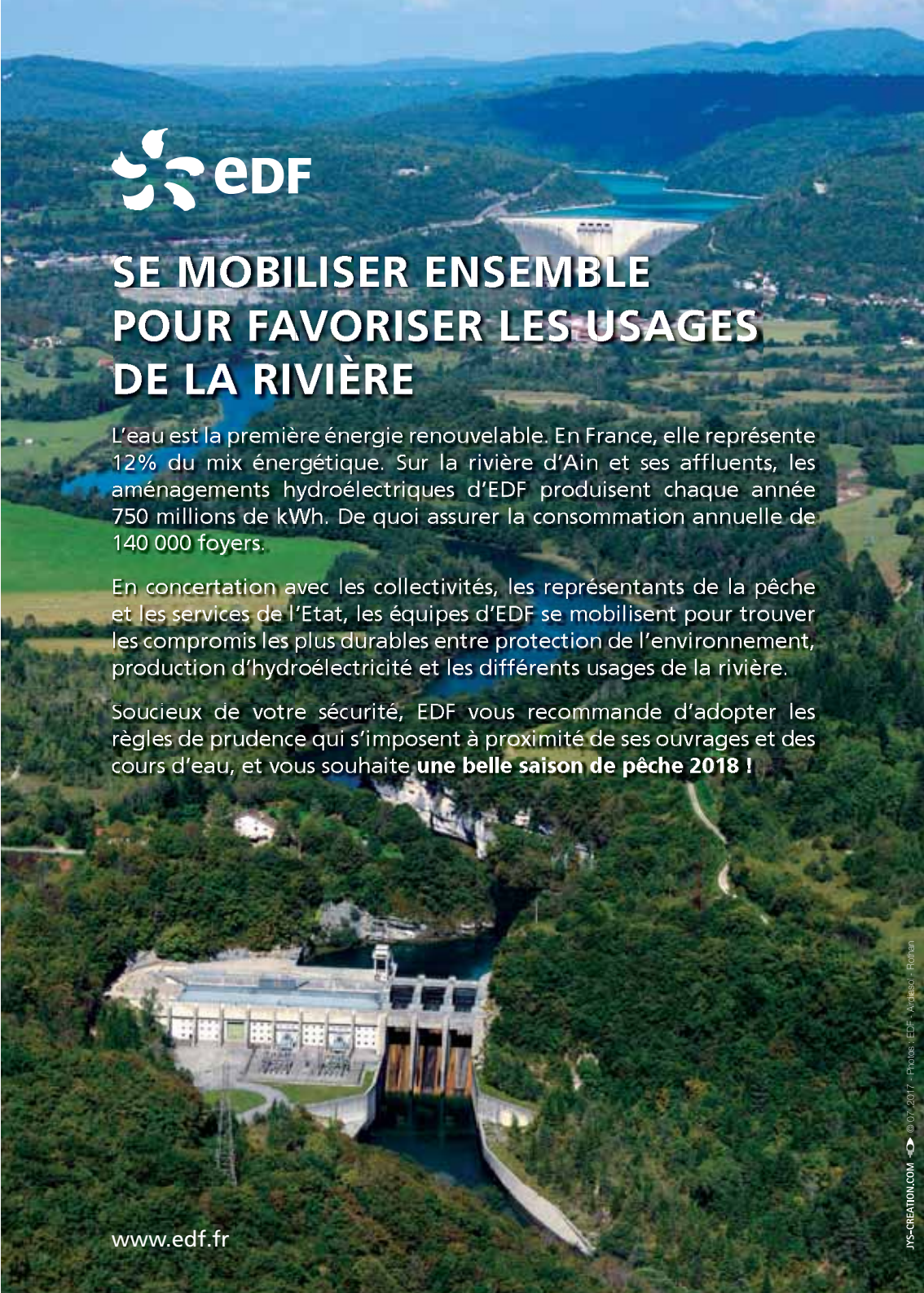

SE MOBILISER ENSEMBLE POUR FAVORISER LES USAGES DE LA RIVIÈRE

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, elle représente 12% du mix énergétique. Sur la rivière d'Ain et ses affluents, les aménagements hydroélectriques d'EDF produisent chaque année 750 millions de kWh. De quoi assurer la consommation annuelle de 140 000 foyers.

En concertation avec les collectivités, les représentants de la pêche et les services de l'Etat, les équipes d'EDF se mobilisent pour trouver les compromis les plus durables entre protection de l'environnement, production d'hydroélectricité et les différents usages de la rivière.

Soucieux de votre sécurité, EDF vous recommande d'adopter les règles de prudence qui s'imposent à proximité de ses ouvrages et des cours d'eau, et vous souhaite **une belle saison de pêche 2018 !**

www.edf.fr

JYS-CREATION.COM © 07/2017 - Photos : EDF - Arnaud - Rohan

Parcours de l'Ain amont

AAPPMA de Crotenay "Société de Pêche de Crotenay"

Président : Nicolas GERMAIN - 03 84 51 24 02 - ln.germain@free.fr
Trésorier : Olivier CHALOYARD - 06 30 78 04 11 - chal.olivier@wanadoo.fr

Cartes de pêche délivrées sur le site : www.cartedepeche.fr

Peuplement Piscicole

- **Truite** et **ombre**

Lieux de pêche

Lot de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **L'Ain**, limite amont : 150 m en amont du Moulin des Anes, limite aval : lieu-dit «les Tables».

Parcours privés

Présence de parcours privés sur ce secteur de l'Ain (pêche réservée) :

- Lots du Syndicat des Riverains, vers Pont-du-Navoy
- Lots de la Société la Masselette, pêche interdite en rive gauche.

Parcours «No-Kill»

Sur l'Ain, agrandissement du parcours, (voir verso carte des cours d'eau du jura).

Recommandations

L'AAPPMA demande aux pêcheurs d'éviter de pêcher au-delà d'une température de l'eau supérieure à 18 degrés en période estivale. Merci.

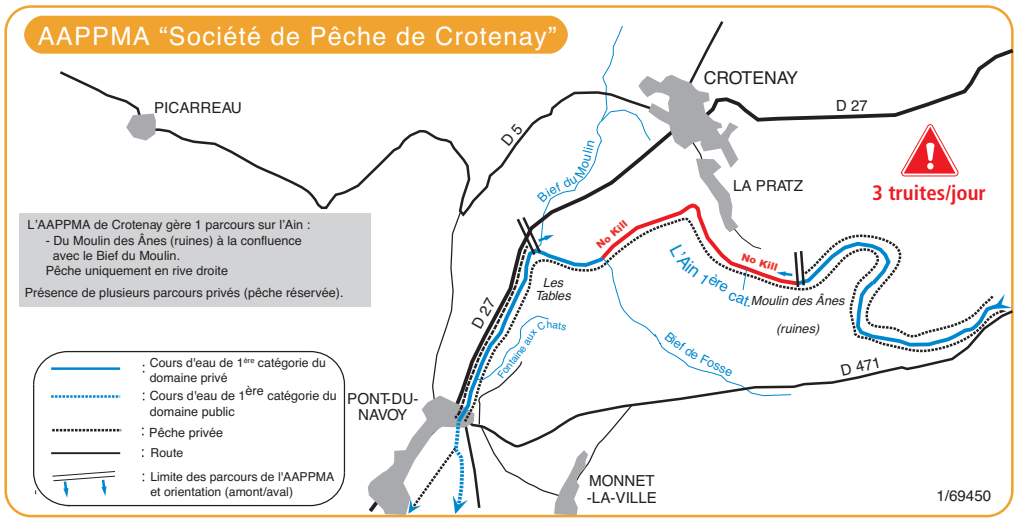

Parcours de l'Ain amont

AAPPMA de Champagnole "La Gaule Régionale Champagnolaise"

Président : Pascal GRENIER - 06 73 86 37 41 - pascalgrenier39@free.fr
Trésorier : Michel BILLET - 03 84 52 31 69 / Site Internet : www.peche-champagnole.fr

Dépositaires

À Champagnole

- Super U - Rue du Village - 39300
- Jura Pêche
  4 rue Maréchal Foch - 39300
- Camping de Boÿse
  20 rue Georges Vallerey - 39300
- E. Leclerc
  39 rue Georges Clémenceau - 39300
- Office du Tourisme
  28 rue Baronne Delort - 39300
- Intermarché
  Avenue Jean-Jaurès - 39300

À Bourg de Sirod

- Les Chamois - 15 place de la Mairie - 39300

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- Sur l'Angillon
- Sur l'Ain
- Sur la Saine
- Sur la Lemme

Voir les limites des parcours sur les plans p 70/71.

Parcours «Jeunes»

Lieu-dit «Etang Marion».

Parcours «No-Kill»

Sur l'Ain (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Réserves

Sur l'Ain, le Bief Provelle et Affluents, l'Angillon et la Saine.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Peuplement piscicole

Vairons, loches, chabots, truites fario et ombres.

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA «La Truite du Val de Sirod»** : 2 km à Bourg-de-Sirod.
- Avec l'**AAPPMA «La Langouette»** : 1 km sur la Saine, en amont de Syam.

Garderie

À Syam

- G. BENOIT - Port. 06 40 12 34 50

À CHAMPAGNOLE

- J.P. BOUSSON - Port. 06 81 23 93 23
- P. CANES - Port. 06 43 47 58 25

Renseignements hébergement

S'adresser à l'Office du Tourisme, annexe de la Mairie - Tél. 03 84 52 43 67.

Recommandations

- Respectez les cultures, les plantations, les récoltes, refermez les clôtures derrière vous.
- Il est interdit de pénétrer à l'intérieur des propriétés bâties, dans les cours, jardins, vergers attenants aux immeubles, pour y exercer le droit de pêche sans le consentement du propriétaire.
- Laissez vos véhicules hors des propriétés privées, n'encombrez pas les chemins et passages.
- Emportez vos déchets : emballages, bouteilles, reliefs de pique nique, etc.
- Respectez la tranquillité de tous et de chacun.
- Limitez le ramassage des larves aquatiques et des vifs au strict nécessaire.
- Ne garder que les prises blessées ou avec modération.

AAPPMA “La Gaule Régionale Champagnolaise” Parcours sur l’Angillon

3 truites/jour

LA GAULE RÉGIONALE CHAMPAGNOLAISE

ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

L’AAPPMA de Champagnole gère 26 km sur l’Angillon, de la source (commune des Nans), au barrage à Bovy (commune de Champagnole).

Le peuplement piscicole est composé de truites, vairons, goujons, perches, chevesnes, loches, ainsi que de brochets, carpes, tanches, gardons dans la retenue du barrage.

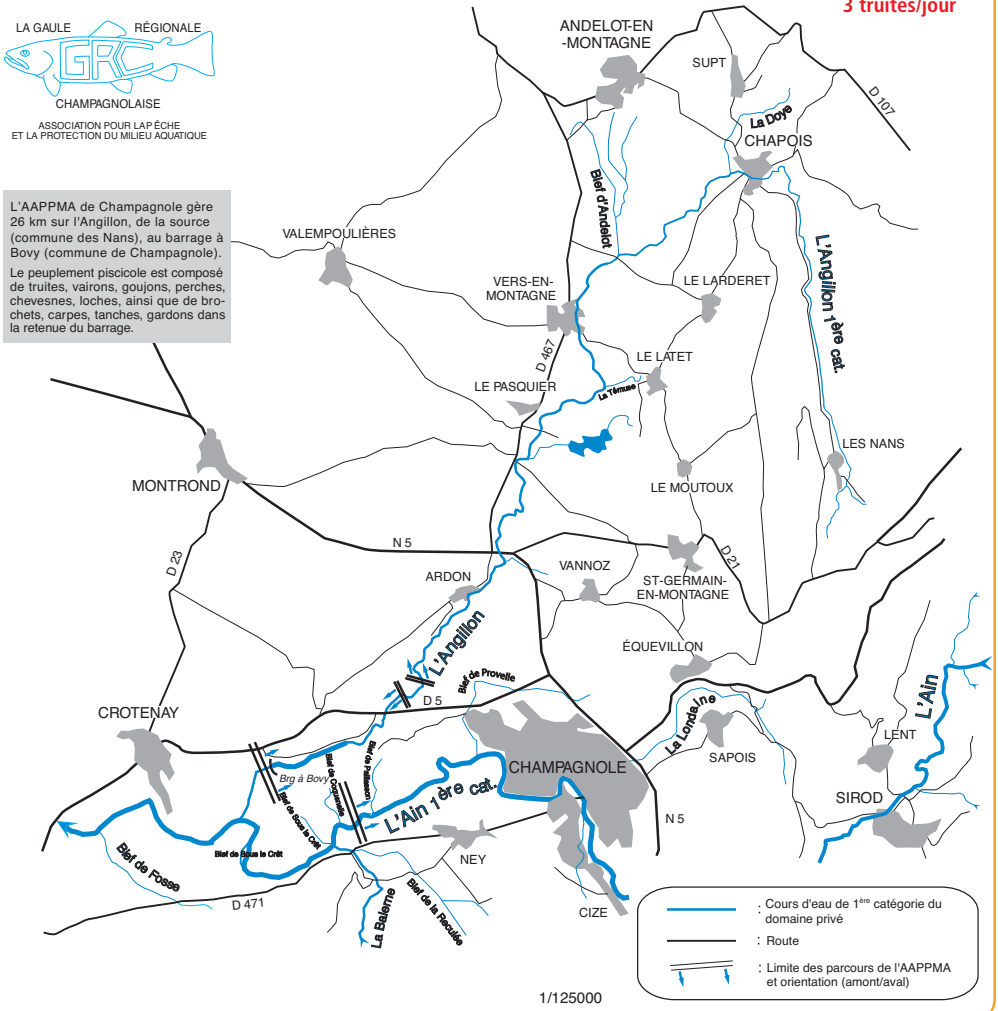

1/125000

BRICO MARCHÉ
Rue Clémenceau Champagnole

AAPPMA “La Gaule Régionale Champagnolaise”
Parcours sur l’Ain, la Saine et la Lemme

3 truites/jour

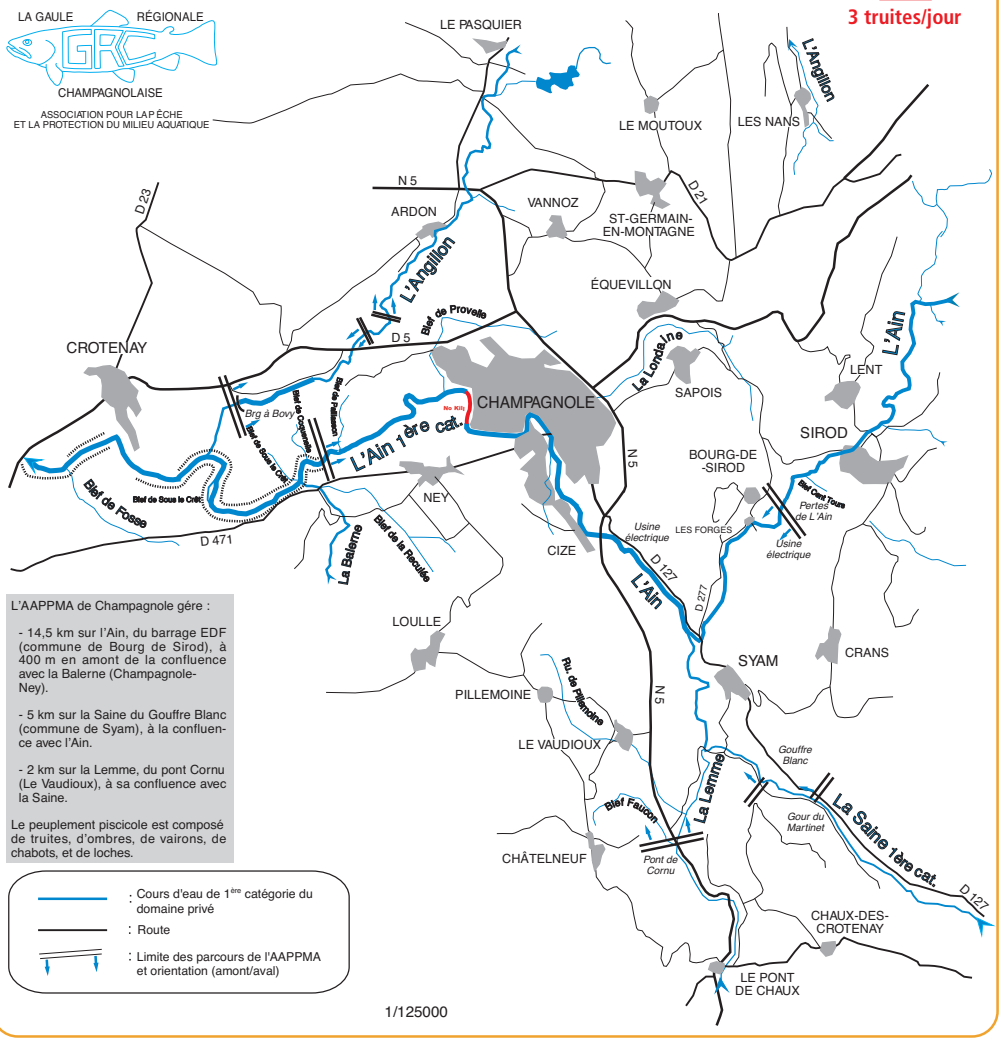

L'AAPPMA de Champagnole gère :

- 14,5 km sur l'Ain, du barrage EDF (commune de Bourg de Sirod), à 400 m en amont de la confluence avec la Balerne (Champagnole-Ney).

- 5 km sur la Saine du Gouffre Blanc (commune de Syam), à la confluence avec l'Ain.

- 2 km sur la Lemme, du pont Cornu (Le Vaudioux), à sa confluence avec la Saine.

Le peuplement piscicole est composé de truites, d'ombres, de vairons, de chabots, et de loches.

: Cours d'eau de 1ère catégorie du domaine privé

: Route

: Limite des parcours de l'AAPPMA et orientation (amont/aval)

1/125000

VOTRE SPÉCIALISTE
Toutes pêches

JURA PÊCHE
CHAMPAGNOLE

4 Rue Maréchal Foch
39300 CHAMPAGNOLE
09 67 81 34 41
sas-jura-peche@orange.fr
mardi>samedi 9h/12H 14H/19h

Camping de Boÿse
Champagnole
Coeur du Jura

Votre chalet avec accès direct à pied à la rivière d'Ain

www.camping-boyse.com 03.84.52.00.32 camping.boyse@wanadoo.fr

A.B.P.J. informatique

VENTE - CONSEILS - DEPANNAGE
INFORMATIQUE (neuf et occasion)
31 rue de la gare
39300 Champagnole

03.84.51.48.67
abpjinformatique@gmail.com

Les Chamois
GÎTES-CHAMBRES-BAR-RESTAURANT

SARL MOUGET
15, Place de la Mairie - 39300 BOURG DE SIROD
Tél. 03 84 51 89 13 - Port. 06 84 01 60 29
giteleschamois@wanadoo.fr / gite-restaurant-leschamois.com

Parcours de l'Ain amont

AAPPMA de Sirod "La Truite du Val Sirod"

Président : André JACQUES - 06 48 05 86 26 - andredenisjacques@orange.fr
Trésorier : Jean-Jacques BARTHET - 06 88 61 01 84

Dépositaire

À Bourg de Sirod

- Restaurant «Les Chamois» - 39300

Peuplement piscicole

Truite fario et **ombre commun**.

Lieux de pêche

Lot de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **L'Ain** de la source à la réserve Carnot à Syam (réciprocités inclues).

Attention : Parcours privés.
Commune de Sirod : propriété SCI DARDIL
Commune de Conte : propriété SCI DARDIL et propriété CONTELEC

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de Champagnole**, sur l'Ain (limite amont : barrage EDF Bourg de Sirod, limite aval : réserve Carnot à Syam)
- Avec l'**AAPPMA de Nozeroy**, sur l'Ain (des sources au Pont des Anes).

Parcours « No-kill»

- **L'Ain** : (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Réserve

Sur le Bief "Cent Tours".

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Réglementation (Arrêté préfectoral)

- L'usage comme appât des poissons morts ou vifs, et notamment le vairon, est interdit sur le territoire de l'AAPPMA.

Renseignements divers

- Gîtes et commerces à proximité.

Recommandations

- Respect du droit d'autrui et de l'environnement.
- Respect des propriétés privées délimitées par des panneaux.

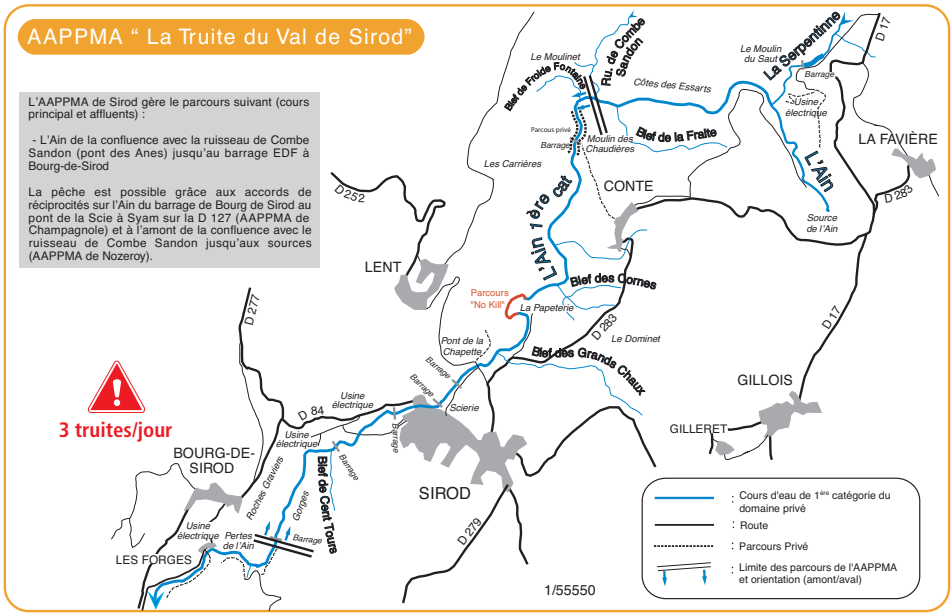

Parcours des affluents de l'Ain amont

AAPPMA de Nozeroy "La Gaule du Val de Mièges"

Président : Pascal MOUREY - 06 71 10 43 04 - moureypascal66@orange.fr
Trésorier : Remy PARRAUD

Dépositaire

À Nozeroy

- CHA MA L'Ô - Bureau de tabac
  8 bis Grande Rue - 39250
  Tél. 03 84 51 16 22

Peuplement piscicole

Essentiellement la **truite**.

Lieux de pêche

Voir plan ci-contre

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

Réciprocité

Avec l'**AAPPMA de Sirod** sur l'Ain à l'amont Pont des Ânes.

Renseignements divers

Le Val de Mièges est une riante vallée regroupant une vingtaine de villages, où s'écoule tranquillement la Serpentine. La vue est belle sur Nozeroy, vieux bourg perché sur une colline qui domine le plateau couvert de pâturage. Nozeroy, plus petite ville de France, possède un passé prestigieux marqué par la famille des Châlons, avec son château en ruine et ses remparts. Ses alentours ne font qu'enrichir le site, avec Mièges et son église des XV et XVIème siècles, ses calvaires et la source de l'Ain, résurgence qui s'assèche parfois au coeur de l'été. N'oublions pas non plus la forêt de la Joux qui est l'une des plus belles sapinières d'Europe.

Sites touristiques

Nozeroy (bourg médiéval) , église de Mièges, calvaires du plateau, cascade du Moulin du Saut, sources de l'Ain, Saut des Maillys, forêt de la Joux...

Les loisirs

Petites boucles de randonnée, Tour du Pays de Nozeroy et des Planches-en-Montagne (GR), parcours VTT, circuit équestre «Le Grand Huit»... Renseignement touristique ou toute information sur les hébergements : «Point Information Tourisme» de Nozeroy - Tél. 03 84 51 19 15

Réserve

Sur la Serpentine, communes de Mièges.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

AAPPMA " La Gaule du Val de Mièges"

L'AAPPMA de Nozeroy gère les parcours suivants (cours principaux et affluents) :

- L'Ain de sa source à confluence avec le ruisseau de Combe Sandon (pêche possible à l'aval grâce à un accord de réciprocité avec l'AAPPMA de Sirod)
- La Serpentine et l'ensemble de ses affluents à partir de Molpré jusqu'à la confluence avec l'Ain

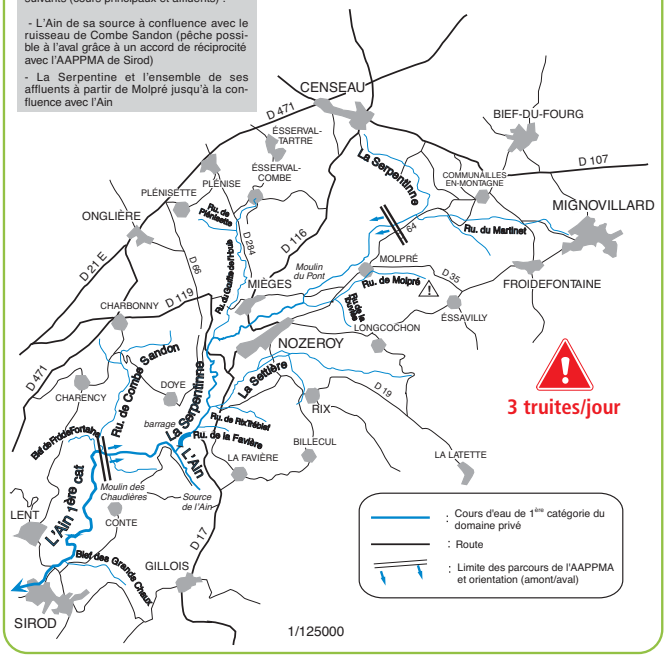

Parcours des affluents de l'Ain amont

AAPPMA des Planches-en-Montagne "La Langouette"

Président : Daniel VIONNET - 06 83 53 41 91 / Trésorier : Claude GIROD - 03 84 51 57 64

Dépositaires

À Chaux-des-Crotenay :

- L'Épicerie d'Ici
  21 Grande Rue - 39150

Peuplement piscicole

Truite fario et **vairon**.

Lieux de pêche

1ère catégorie domaine privé

- **La Saine** entre «Côtes Chaudes» et le Bief de la Ruine
- **La Lemme** entre le pont Cornu et la Chèvre
- **Le Dombief** (partie aval)

Réserves

Sur le Ruisseau de Montliboz et le Ruisseau des Étangs.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de Foncine-le-Bas**.
- Avec l'**AAPPMA de La Chaumusse**.
- Avec l'**AAPPMA de Foncine-le-Haut**.

Renseignements divers

- Camping municipal
  39150 Chaux-des-Crotenay
- Camping «Le Temps de Vivre»
  39150 Montliboz.
- Pour les gîtes, s'adresser à Pim'S
  39150 Les-Planches-en-Montagne
- Office du Tourisme-39300 Champagnole

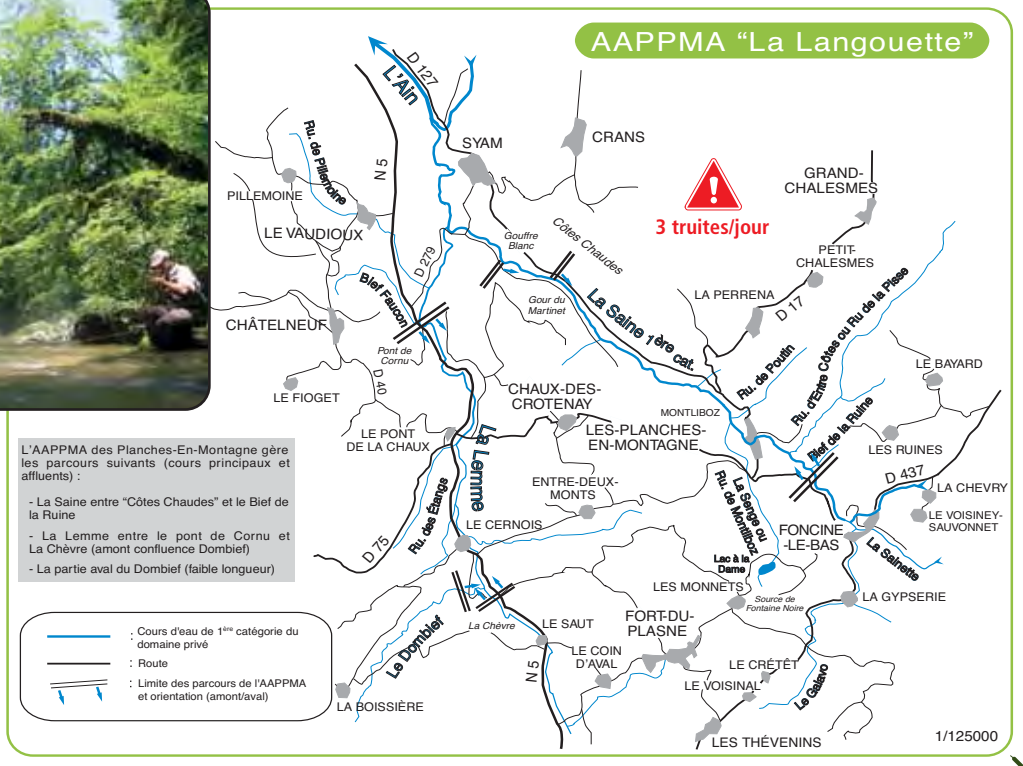

Parcours des affluents de l'Ain amont

AAPPMA de Foncine-le-Haut "La Truite de la Baume"

Président : Gérard LECOULTRE - 03 84 51 95 25 / Trésorier : Yves JOBARD - 03 84 51 91 00

Dépositaires

À Foncine-le-Haut

- Bar - Tabac «Le National»
  69 Grande Rue - Tél 03 84 51 98 64
- Office du Tourisme (à partir du 1er mai)
  Grande rue - Tél. 03 84 51 93 11

Peuplement piscicole

Essentiellement la **truite fario**.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Saine**, de la source à la limite de la commune de Foncine-le-Bas.
- **Le Bief de Brideau**.

Réciprocité

Avec les **AAPPMA de Foncine-le-Bas, La Chaumusse et Les Planches-en-Montagne**.

Réserves

Sur la Saine et le Bief Brideau.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

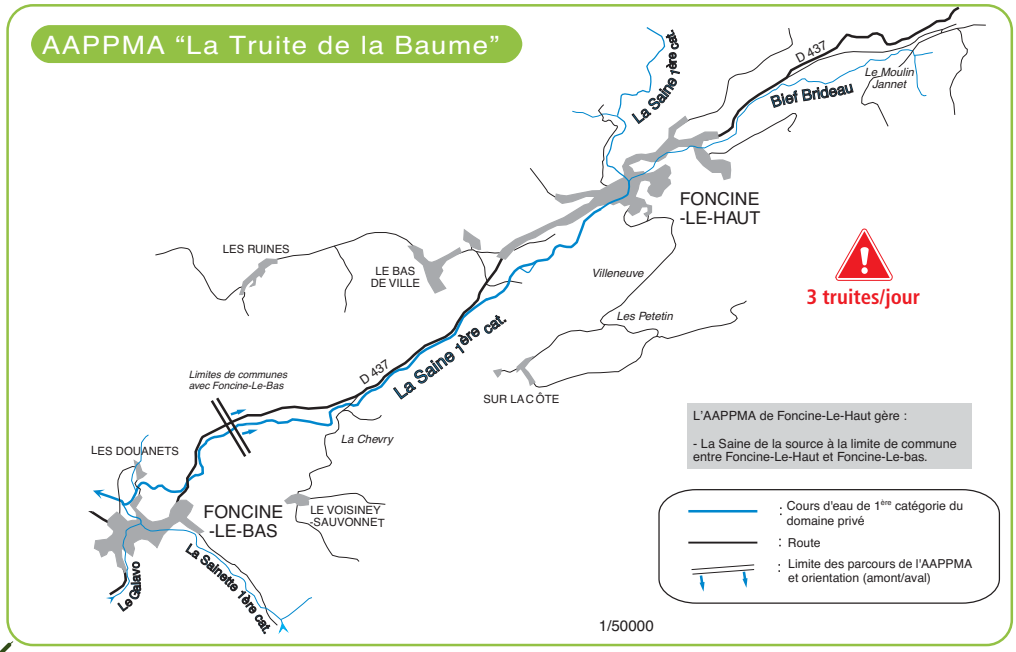

Parcours des affluents de l'Ain amont

AAPPMA de Foncine-le-Bas "La Sainette"

Président : Jean-Marie PRELY - 03 84 51 52 79 / Trésorier : Gérard GENSSE - 03 84 51 51 30

Dépositaires

À Foncine-le-Bas :

- Hotel Restaurant
  Le Marendon - 39520
- M. Gensse Gérard
  916 route de Saint-Laurent
  39520

Peuplement piscicole

Uniquement la **truite**.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Saine**, de la limite de commune avec les Planches-en-Montagne à la Limite de commune avec Foncine le Haut
- **La Sainette**.
- **Le Galaveau**.

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de Foncine-le-Haut**.
- Avec l'**AAPPMA de La Chaumusse**.
- Avec l'**AAPPMA des Planches-en-Montagne**.

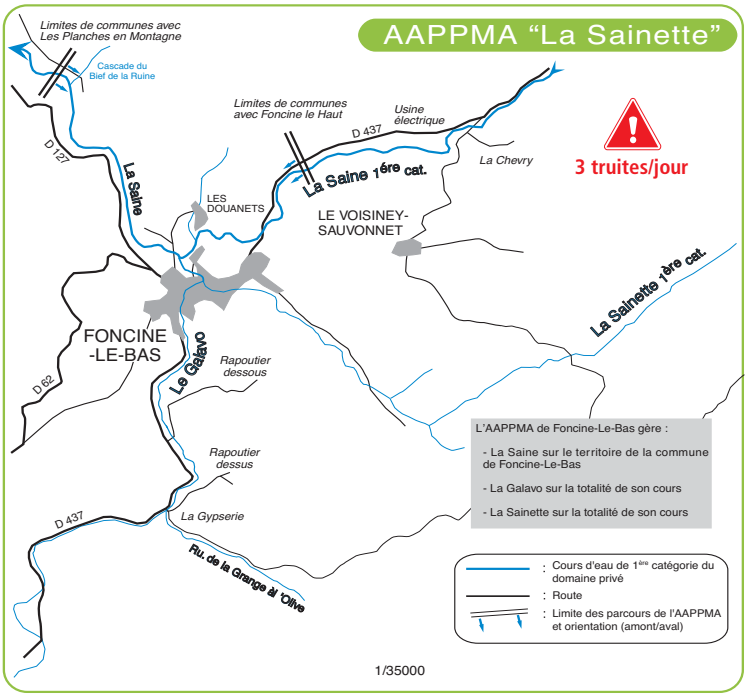

Parcours des affluents de l'Ain amont

AAPPMA de la Chaumusse "Les Pêcheurs de la Lemme"

Président : Patrick VIREY - 06 78 98 96 09 / Trésorier : Georges ROUX - 03 84 60 84 28

Dépositaires

À St Laurent-en-Grandvaux

- Office du Tourisme - Haut Jura Grandvaux
  7 place Charles Thevenin - 39150

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de Foncine-le-Bas**.
- Avec l'**AAPPMA de Foncine-le-Haut**.
- Avec l'**AAPPMA des Planches-en-Montagne**.

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

La Lemme et l'ensemble de **ses affluents** y compris **le Dombief** et **le Saillet**.

Renseignements divers

- Camping - Caravanège - 8 rue du camping
  Saint-Laurent-en-Grandvaux
  Tél. 03 84 60 19 30
- Camping des Favières 1- Les Martins
  Lac des Rouges Truites - Tél. 03 84 60 86 70

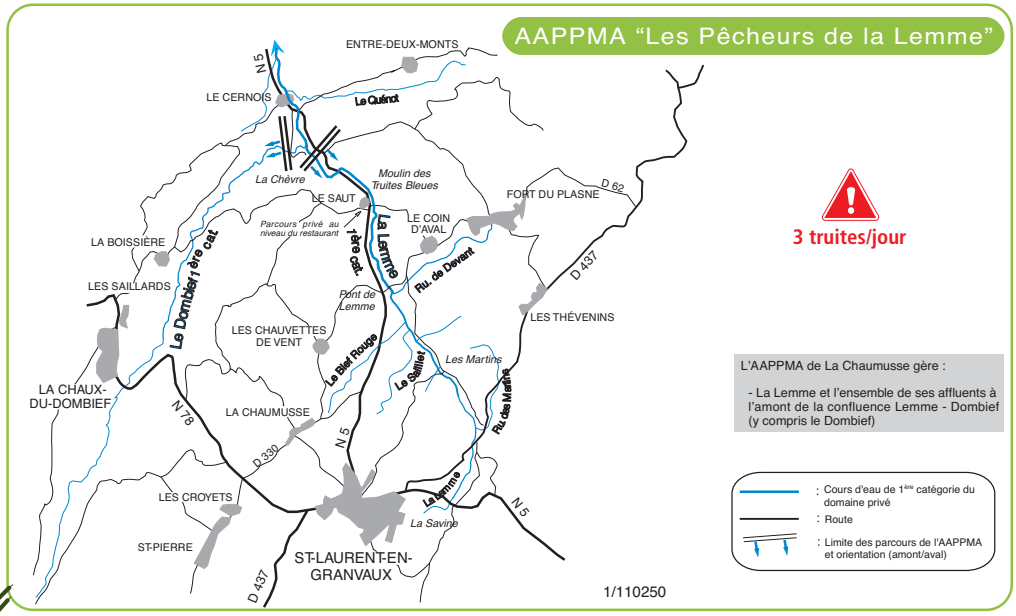

Parcours du bassin de la Bienne et de l'Orbe

AAPPMA de Bois d'Amont "La Truite de l'Orbe"

Président : Eric DAVID - 06 78 25 91 43 / Trésorier : Didier LAMY ROUSSEAU - 03 84 60 94 65

Dépositaires

À Bois d'Amont

- Crêperie - 162 Rue des Couennaux - 39220
- Risoux Sports
  188 rue des Couennaux - 39220

Aux Rousses

- Bar PMU "La Grange" - 903 Route Blanche

Peuplement piscicole

Truite, ombre, poissons blancs, brochet, perche...

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de Saint-Claude**.
- Avec l'**AAPPMA de Morez** sur la Bienne (de la Chaille au Chalet Verguet), sur le Lac des Rousses.

Renseignements divers

- Crêperie "La Gourmandine" - Bois d'amont
  Tel : 03 84 60 96 31.

Réserve

Sur l'Orbe.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

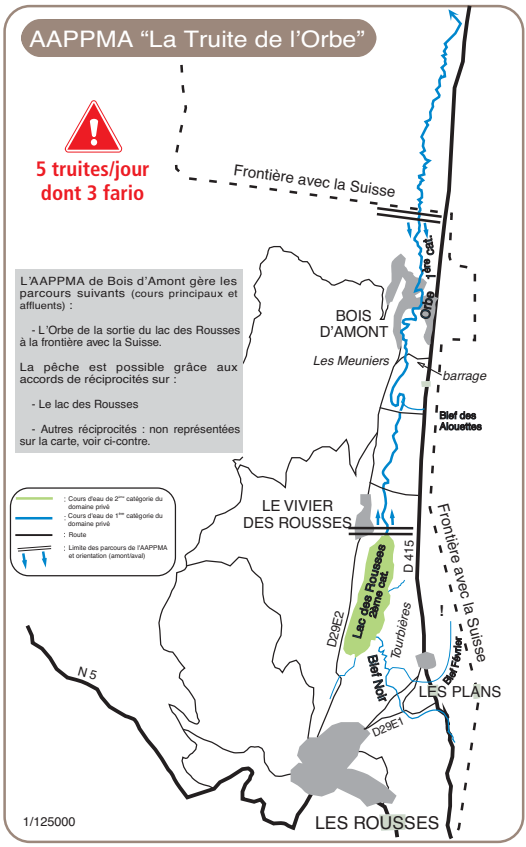

Parcours du bassin de la Bienne et de l'Orbe

AAPPMA de Morez "Sté de Pêche du Haut-Jura"

Président : Daniel BERTHET - 06 68 79 91 77 / Trésorier : Roger RENARD - 06 31 96 79 10

Dépositaires

À Morbier

- Bar-Tabac-Presse "Le Joker"
  78 Place St-Michel - Tél. 03 84 33 15 78

À Morez

- ID & CO (cadeaux)
  128 rue de la République - Tél. 03 84 33 06 62
- Office du Tourisme - Place J. Jaurès - 39400
  Tél. 03 84 33 08 73

Aux Rousses

- Mag. NADETTE CADEAUX
  70 rue Pasteur - Tél. 03 84 41 43 56
- Magasin d'optique "Un Autre Regard"
  216 rue Pasteur - Tél. 03 84 60 51 93

Peuplement piscicole

Sur les lots de 1ère catégorie

Truite fario et **chabot**.

Sur les lots de 2ème catégorie (lac des Rousses et de Bellefontaine)

Truite fario, brochet, perche, tanche, gardon, rotengle, corégone, chevesne.

Lieux de pêche

Voir plans ci-contre.

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **L'Evalude**
- **La Bienne** : du bief de la Chaille (aval auberge de jeunesse) au lieu dit "Le Rafu"
- **La Bienette**
- **Le Nanchez**

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine privé

- **Lac des Rousses**.

Réserves

Sur la Bienne, le Bief de Prénovel, Ruisseau de l'Anne, Bief de Bruiant, Bief de la Chaille.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso de la carte des cours d'eau du Jura.

Réciprocités

- Avec l'**AAPPMA de Bois d'Amont "La Truite de l'Orbe"**, sur l'Orbe (1ère catégorie, domaine privé).
- Avec l'**AAPPMA de Saint-Claude "La Biennoise"** sur la Bienne, jusqu'à sa confluence avec l'Ain.
- Avec l'**AAPPMA de Lons "La Gaule Lédonienne"** sauf sur les étangs (Comtois excepté).
- Avec l'**AAPPMA de Lons «La Truite de l'Ain»**.

Parcours «No-Kill»

Sur la Bienne (voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

Atelier Pêche Nature

De début mai à fin juin. Inscriptions auprès de Daniel BERTHET au 03 84 33 00 87 ou 06 68 79 91 77.

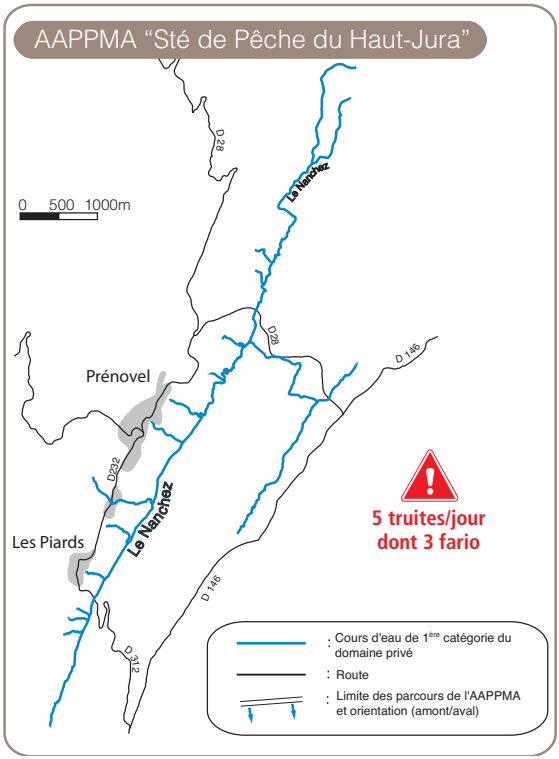

AAPPMA “Sté de Pêche du Haut-Jura”

L’AAPPMA de Morez gère les parcours suivants (cours principaux et affluents) :

- La Bienne, la Biennette, le Bief de la Chaille des sources jusqu’au lieu dit “Le Rafu”, sauf parcours privé au niveau de La Doye.
- Le Lac des Rousses
- Le Nanchez à Nanchez

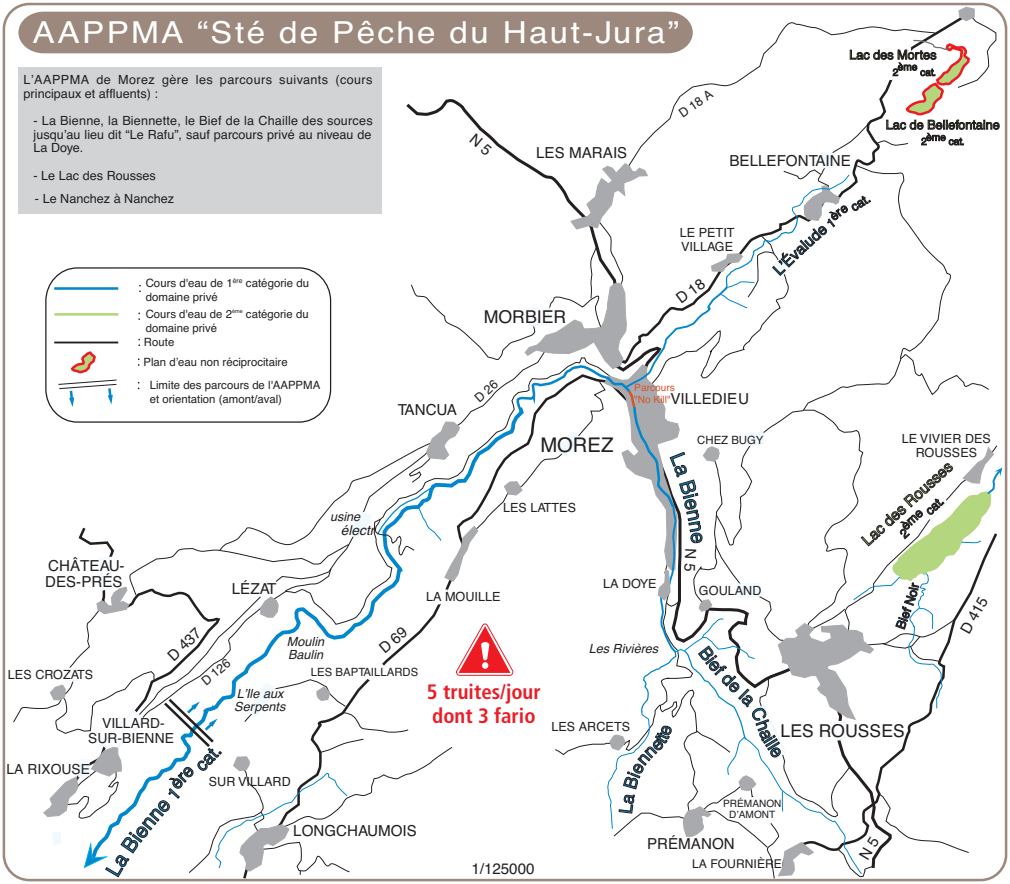

Attention ! : Présence de tourbières à proximité des lacs de Bellefontaine, des mortes et des Rousses, pouvant présenter un danger

AAPPMA du Ht Jura : carte du lac des Rousses

Taille de capture du corégone : 35 cm
Nombre de prises autorisées : 2 brochets et 4 salmonidés
Moteur interdit (y compris électrique)

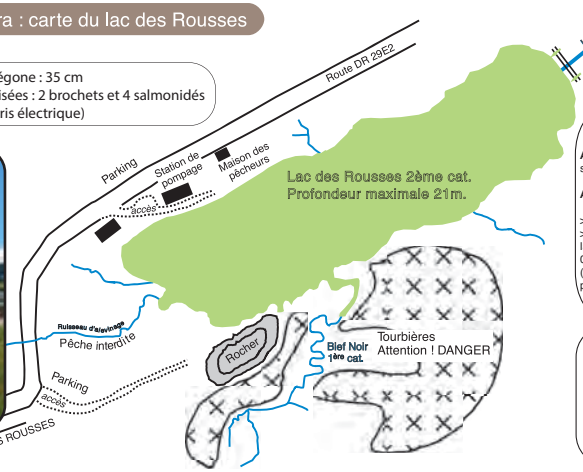

Mise à l’eau des barques

Accès libre de l’ouverture au 15 juin, et du 15 septembre à la fermeture.

Accès limité du 15 juin au 15 septembre :

> Interdiction de mettre à l’eau entre 10h et 18h
> En dehors de ces horaires, prévenir à l’avance la société de pêche (03.84.33.00.87 ou 06.68.79.91.77) ou la Mairie des Rousses (03.84.60.01.52)afin de fixer un rendez-vous pour l’ouverture de la barrière

: Cours d’eau de 1ère catégorie du domaine privé
: Cours d’eau de 2ème catégorie du domaine privé
: Route
: Réserve de pêche de l’AAPPMA
: Limite des parcours de l’AAPPMA et orientation (amont/aval)

Parcours du bassin de la Bienne et de l'Orbe

AAPPMA de Saint-Claude "La Biennoise"

Trésorier : Jacques DUPAYS - 03 84 45 32 71

Dépositaires

À Saint-Claude

- J.C. Prevital - Pêche-Chasse-Souvenirs
  65 rue du Pré - 39200

À St-Lupicin

- Tabac Presse "Les Bouquins"
  20 grande rue - 39170

Lieux de pêche

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine privé

- **La Bienne** du lieu-dit «le Rafu» à Villard sur Bienne au pont de Molinges
- **L'ensemble des affluents de la Bienne** sur le tronçon géré par l'association, notamment : le **Longviry**, **le Tacon**, **le Lizon** et les **retenues de Cuttura et de Ravilloles**, **le Flumen**, **l'Abîme**, **le Grosdar** et **une partie aval de l'Héria**.

Lots de pêche de 1ère catégorie domaine public

- **La Bienne** à l'aval du pont de Molinges et jusqu'à la confluence avec le Merdançon à Dortan.

Lots de pêche de 2ème catégorie domaine public

- **La Retenue de Coiselet**, de l'aval de la confluence du Merdançon à Dortan à la confluence avec l'Ain.

Réciprocités

- Avec les **AAPPMA de Morez**, **«La Truite de l'Ain»**, **Moirans**, **Clairvaux** et **Bois d'Amont**.
- Avec l' **AAPPMA Lacs et Rivières du Haut Bugey**, **sur le Lac de Conflans**.
- Avec les **AAPPMA «Rivières et Lacs du Haut Bugey»**

Se renseigner aupès de l'AAPPMA locale.

Réserves

Sur la Bienne, l'Abime, Ruisseau de Chatelan et le Tacon.

Attention : Pour les réserves référez-vous au tableau des réserves présenté au verso carte des cours d'eau du jura.

Parcours « No-kill»

Sur la Bienne, le Tacon et le Grosdar
(voir verso de la carte des cours d'eau du Jura).

AAPPMA “La Biennoise”

L’AAPPMA de St-Claude gère les parcours suivants (cours principaux et affluents) :

- La Bienne de la confluence avec l’Ain dans le lac de Coiselet jusqu’au lieu dit “Le Rafu” à Villard sur Bienne (classement en domaine public à l’aval du pont de Molinges).

- La totalité des cours des affluents et sous-affluents présents sur ce tronçon de la Bienne, notamment le Longviry, le Tacon, le Lison et le barrage de Cuttura, le Flumen, l’Abime et le Grosdar.

- La partie aval de l’Héria du “Moulin de Griotier” (Grand-Châtel) jusqu’à sa confluence avec la Bienne

Parcours “No-Kill” sur la Bienne, le Tacon et le Grosdar

Présence d’un secteur privé sur la Bienne à l’aval du pont de Noire Combe, à l’amont de St-Claude.

5 truites/jour dont 3 fario

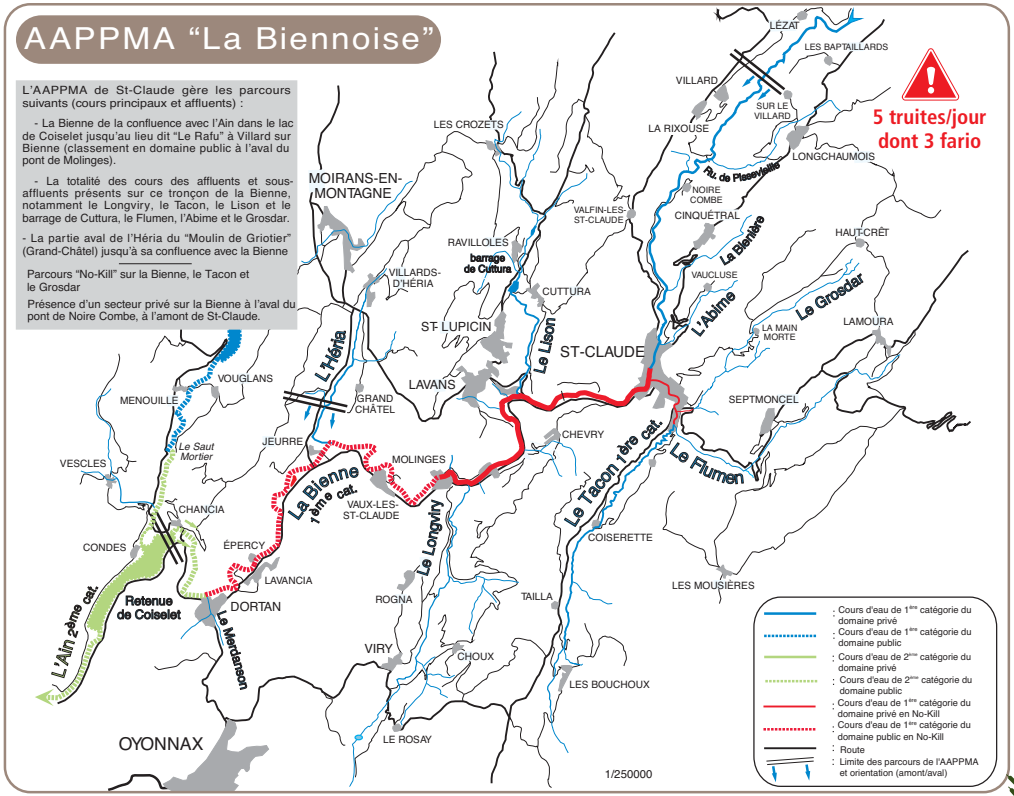

Devaux Nautisme

39130 PONT-DE-POITTE

Tél. 03 84 48 30 22

Depuis 51 ans à votre service

Site : devauxnautisme.fr

EXPOSITION PERMANENTE

Horaires

Ouvert toute l'année, du mardi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.
En Saison, (Mai - Juin - Juillet - Aout), ouvert le dimanche matin de 9h30 à 12 h.
Fermé le lundi.

RIGIFLEX
MARINE
LIGHT ALUMINIUM BOATS
Sun way
ZODIAC
nautilus
LUND
FunYak
MERCURY
QUICKSILVER
MINN KOTA
BAYLINER
ALUMA Craft